

Rapport d'activité thématique

Mars 2025

Conférence des financeurs de la
prévention de la perte d'autonomie

Synthèse des rapports d'activité 2023

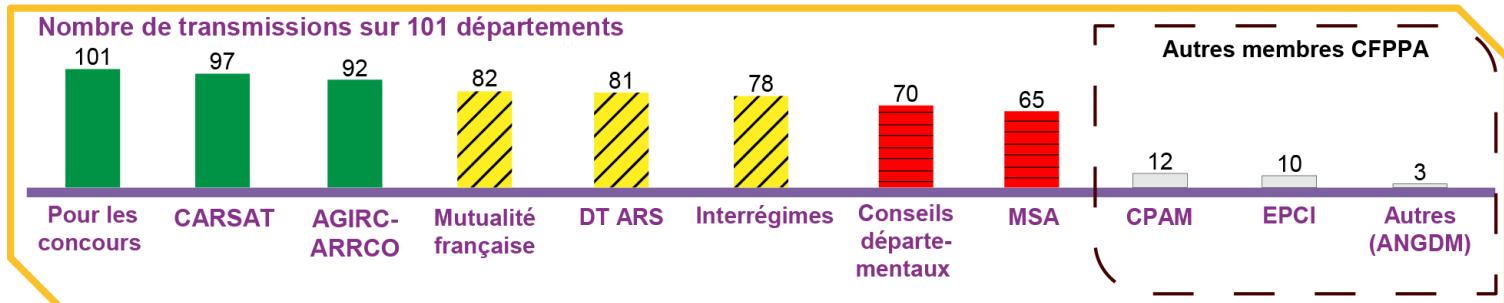
Sommaire

Chiffres clés de l'année 2023	3
Notice relative au traitement des données 2023	5
1 L'année 2023 en bref	8
1. L'effort global de prévention augmente en 2023	8
2. La consommation des concours versés par la CNSA augmente	14
3. Les conférences orientent progressivement les financements vers les « thématiques prioritaires » de prévention	16
2 Les enjeux d'une action plus ambitieuse	18
1. Les conférences engagées dans une recherche d'efficacité dans leur action	18
2. L'approche pluriannuelle des financements se concrétise dans les territoires	24
3. L'impact du <i>turn-over</i> des référents sur l'organisation des conférences	33
3 La mutualisation des efforts des membres des CFPPA pour mieux répondre aux besoins	38
1. La structuration d'une approche mutualisée de financement entre les membres des conférences	38
2. L'amélioration de la communication pour atteindre les objectifs de la prévention	43
3. L'offre de prévention reste caractérisée par des disparités territoriales nécessitant un accompagnement renforcé de la CNSA.....	50
Annexe : Actions prometteuses	54
1. Ma gym douceur et bien-être : un projet qui mûrit depuis plusieurs années	54
2. Médiation sociale envers les seniors : une démarche d'aller-vers réussie grâce à un accompagnement de proximité	58
3. La formation des bénévoles, une initiative collaborative pour accompagner et valoriser le bénévolat en EHPAD	63
4. Centr'aider : centralisation de l'information pour un meilleur accompagnement des aidants	66
Glossaire	71

Chiffres clés de l'année 2023

Financement des actions de prévention de la perte d'autonomie

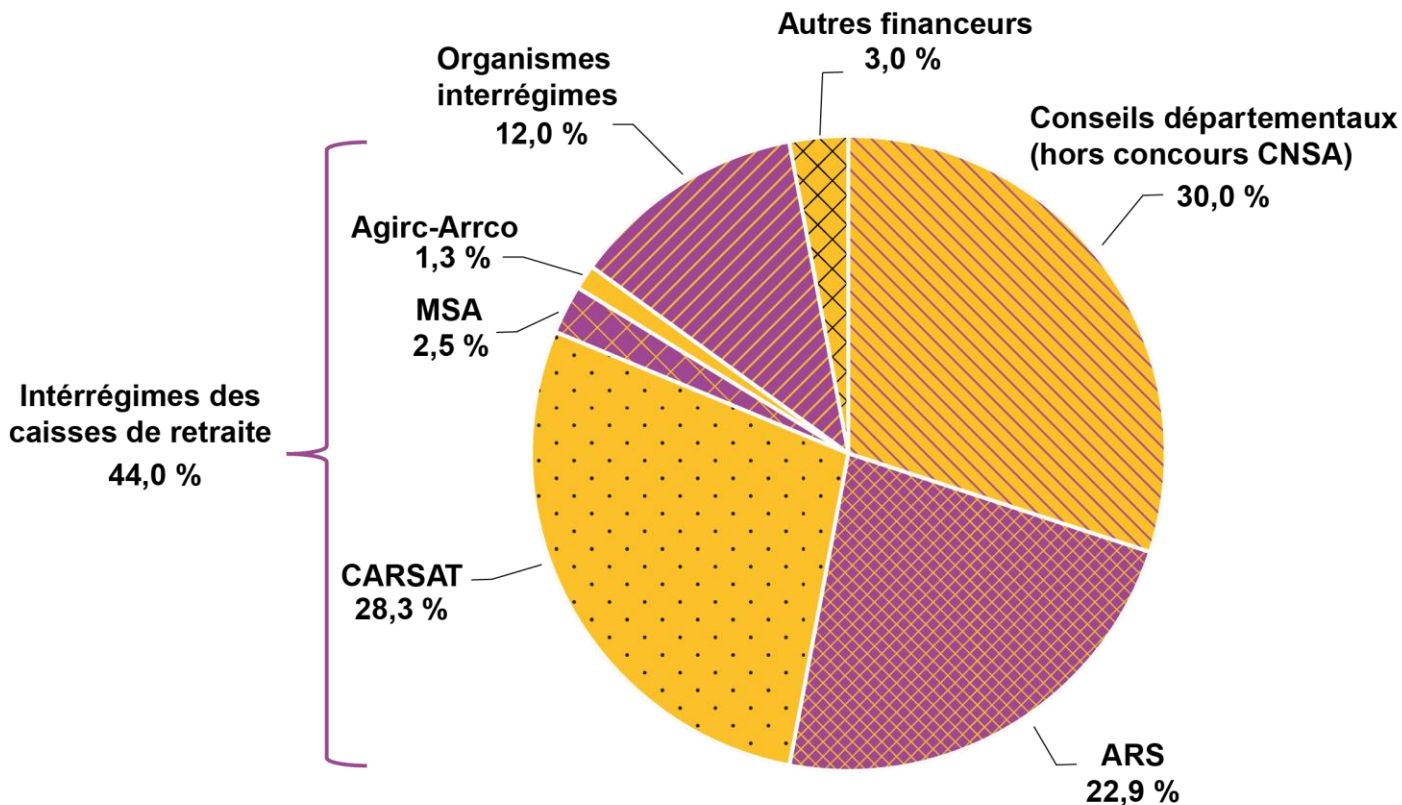
Transmission des données à la CNSA



Effort global de prévention en 2023

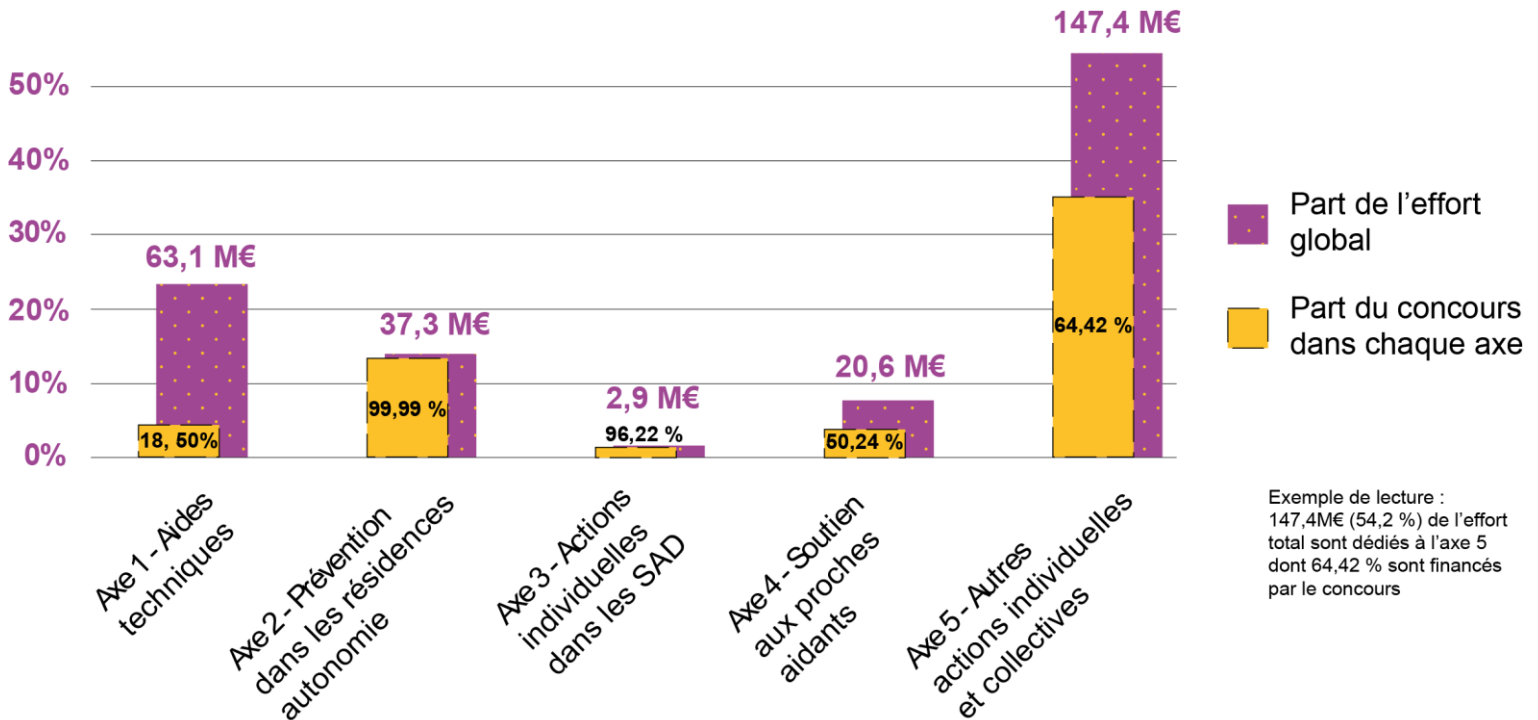


Répartition de l'effort de prévention par financeur



* Au moins (transmissions non exhaustives)

Répartition de l'effort de prévention par axe de la conférence des financeurs



Utilisation des concours versés par la CNSA

195 M €
Montants notifiés aux conférences au titre des concours sans changement par rapport à 2022



Consommation

87,6 %
Taux de consommation globale pour les deux concours
+5,4 points en 2022

soit **170,7 M €** de dépenses mandatées
+6 % par rapport à 2022

94,1 %
Taux de consommation global du concours « Forfait autonomie »
+0,8 point par rapport à 2022

85,9 %
Taux de consommation global du concours « Autres actions de prévention »
+6,5 points par rapport à 2022

Fonctionnement et bonnes pratiques de financement



57 % des départements ont financé des projets pluriannuels en 2023
+14 points par rapport à 2022



32 % des départements ont publié des appels à candidatures communs avec les membres de la conférence en 2023
+2 points par rapport à 2022

Notice relative au traitement des données 2023

La synthèse nationale des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) est réalisée par la Direction de l'appui au pilotage de l'offre de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) et par son prestataire Autonomii, sur la base des rapports d'activité remontés par les conférences, sous le regard de l'ensemble des membres du comité de pilotage national des CFPPA. Fruit d'un travail important, ce document existe grâce à l'implication de toutes les parties prenantes.

La synthèse nationale est issue de données recueillies au moyen d'un système d'information (SI) dédié, ouvert à cette fin à tous les membres des conférences. Ceux-ci doivent, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, compléter les informations relatives aux actions de prévention qu'ils ont financées l'année N. La fiabilité et la qualité de la synthèse réalisée dépendent donc de la complétion du système d'information.

1. Outils mis à disposition des conférences des financeurs pour les accompagner

Afin d'accompagner les membres des conférences des financeurs dans la réalisation de leurs bilans d'activité 2023, la CNSA a mis en place une série d'outils permettant de faciliter la prise en main du SI dédié et de répondre aux questions des utilisateurs :

- L'accès à l'extranet de la CNSA ouvre aux utilisateurs des différents réseaux des financeurs la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble des travaux menés au niveau national et de partager l'information avec leurs homologues d'autres territoires. Il s'agit d'un véritable outil collaboratif, support à l'animation du réseau national des conférences des financeurs ;
- Les guides utilisateur du SI Conférence des financeurs, disponibles pour chaque type d'utilisateur (conseils départementaux, ARS – agences régionales de santé, autres partenaires) directement depuis l'outil SI, sont mis à jour chaque année. Ils contiennent une présentation détaillée de l'ensemble des rubriques de l'outil avec des captures d'écran, ainsi que des exemples concrets de données à renseigner ;
- Plusieurs sessions de formation par réseau en format webinaire ont été organisées au printemps 2024 afin de permettre aux nouveaux utilisateurs de se familiariser avec l'outil et de présenter les évolutions de sa nouvelle version aux utilisateurs aguerris. Des formations dédiées sont proposées pour les référents des conseils départementaux, des ARS et des autres membres des CFPPA ;
- Enfin, les réponses aux questions des utilisateurs *via* la boîte *mail* dédiée (conferencedesfinanceurs@cnsa.fr) par les équipes de la CNSA et un support technique sont disponibles pendant toute la période de collecte des données pour apporter un soutien en cas de difficultés.

Ces outils contribuent à faire progresser le taux de remontée des données.

2. Complétude et fiabilisation

Cette année encore (données 2023), l'ensemble des conseils départementaux et des collectivités assurant la présidence des conférences ont transmis les données dans l'outil de pilotage. Par ailleurs, 70 d'entre eux ont également rempli des données relatives aux actions qu'ils ont financées sur leur propre budget, hors concours versés par la CNSA, soit 7 départements de moins que lors de la campagne 2022. Ces difficultés de transmission de données par les conseils départementaux peuvent s'expliquer par le *turn-over* au sein des équipes chargées de l'animation des conférences, dont la réalisation des rapports annuels.

Après une amélioration significative du taux de réponse des autres membres concernant l'exercice 2022, le nombre de bilans 2023 reçus a peu évolué, à l'exception des données des ARS. En effet, grâce à la mobilisation des ARS et des services de la CNSA, le taux de transmission des données par les délégations territoriales des ARS a progressé de manière considérable, de 50 % en 2022 à 81 % en 2023. Pour tous les autres financeurs, le taux de transmission est globalement resté stable par rapport à l'année précédente. Ainsi, le taux de réponse demeure presque exhaustif pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) qui ont transmis les données dans 97 départements en 2023 contre 96 en 2022, suivies par l'association générale des institutions de retraite des cadres – association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) avec 92 départements (-2 par rapport à 2022). Le nombre de bilans reçus reste également élevé pour la Mutualité française, avec 82 départements en 2023 (+1 par rapport à 2022), pour les structures d'interrégimes, avec 78 départements en 2023 (-1 par rapport à 2022) et pour la Mutualité sociale agricole (MSA), avec 65 départements (-3 par rapport à 2022).

Différentes solutions peuvent être proposées afin de lever les freins potentiels rencontrés par les partenaires dans la remontée des données à la CNSA :

- La transmission des données à la CNSA constituant une obligation pour le conseil départemental, il lui appartient de s'en assurer auprès de ses partenaires. En complément des formations organisées par la CNSA, le conseil départemental joue ainsi un rôle important afin de rappeler les échéances de la campagne de remontée des données aux autres membres de la CFPPA, mais aussi de contrôler et d'accompagner leur saisie en répondant à des questions éventuelles ;
- Certaines actions de prévention à destination des personnes âgées et de leurs aidants, financées par les partenaires, sont difficilement identifiables comme telles du fait de la priorité donnée aux autres critères, comme l'état de santé de la personne, sans pouvoir distinguer les bénéficiaires en fonction de leur âge ou de leur statut d'aidant dans les résultats. En cas de doute, la donnée peut tout de même être renseignée avec un commentaire précisant la nature de l'action, ce qui permet à la CNSA d'arbitrer sur sa prise en compte dans la synthèse nationale et de contacter le partenaire pour des clarifications ;
- On note également des différences d'échelle d'action entre les financeurs au niveau régional et départemental et la CFPPA elle-même à un niveau territorial. Les commentaires dans l'outil SI permettront à la CNSA d'arbitrer sur la prise en compte des données régionales lorsqu'elles sont renseignées, en appliquant notamment des calculs au prorata du nombre de départements ;

- Enfin, il existe une difficulté à cerner le périmètre des thématiques spécifiques d'action relevant de la CFPPA, notamment dans le cadre de projets multithématiques ou visant plusieurs types de publics. Dans ce cas-là, il est possible de renseigner les données sur une thématique jugée « principale » pour l'action en question ; il suffit d'expliquer ce choix dans les commentaires.

Le caractère non exhaustif des transmissions, malgré les améliorations constatées pour les dernières campagnes, a un impact sur les analyses et les conclusions qui peuvent en être tirées, *a fortiori* dans le cadre des comparaisons entre territoires ou dans la durée. Par exemple, un montant sans précisions sur le nombre d'actions ni de bénéficiaires est difficilement exploitable. De ce fait, les données des partenaires dans le corps de la présente synthèse seront systématiquement nuancées avec l'ajout de la mention « au moins » pour tous les chiffres indiqués.

La collecte des données est ensuite prolongée par un travail de fiabilisation des données recueillies. Celui-ci s'inscrit dans une démarche diachronique (prise en compte des mêmes données d'une année sur l'autre de façon à déterminer des évolutions de grande ampleur susceptibles de révéler des erreurs) et synchronique (prise en compte des valeurs indiquées par d'autres acteurs du même réseau de façon à déterminer des écarts trop importants). Cette stratégie de fiabilisation est incrémentale, de nouveaux axes de vérification étant ajoutés chaque année.

Le constat d'écarts susceptibles de révéler des erreurs déclenche un processus de saisine de l'acteur, voire de relance, pour l'explication ou la correction éventuelle de la donnée concernée. En cas d'absence de réponse conclusive de l'acteur, le maintien ou la suppression de la ou des données jugées problématiques est arrêté par la CNSA. L'information relative aux suppressions de données est transmise à l'acteur concerné *via* le SI des conférences des financeurs. Il s'agit donc bien d'un travail de fiabilisation et non de redressement.

3. Méthodologie de rédaction

Les données renseignées dans l'outil de pilotage des conférences des financeurs ont été complétées jusqu'en août et consolidées entre septembre et octobre 2024. Cette synthèse a été rédigée en fin d'année 2024.

Malgré la progression du nombre et de la qualité des données transmises, certaines d'entre elles peuvent encore être partielles ou ne pas concerner la totalité des départements. Dans ce cas, le nombre de territoires concernés est précisé.

Afin de recueillir des données complémentaires relatives au *turn-over* au sein des équipes chargées de l'animation des conférences, une enquête par questionnaire auto-administré en ligne a été menée auprès des référents CFPPA entre le 31 octobre et le 15 novembre 2024. 75 réponses ont été reçues pour 71 territoires ; elles ont fait l'objet d'analyses dont les résultats sont présentés dans la partie 2 de la synthèse.

Les données traitées ont un caractère déclaratif, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives. Sur le plan méthodologique, il est nécessaire de préciser qu'une grande partie des informations proviennent de l'analyse de questions ouvertes. Afin d'en faciliter l'interprétation, celles-ci ont été qualifiées en grandes thématiques, par typologie d'actions et enfin en fonction de l'axe auquel les actions peuvent se référer (celui-ci a été reporté quand il était déjà indiqué, ou déduit). Ces codages ne peuvent donc être exhaustifs, du fait de la nature fluctuante de l'information initiale. Ils permettent néanmoins de présenter de grandes tendances qui sont ici retranscrites.

1 L'année 2023 en bref

Face au vieillissement de la population, les actions de prévention de la perte d'autonomie représentent un levier essentiel pour le bien-vieillir et le maintien de la bonne santé des Français grâce à l'adoption durable de comportements favorables à la santé. La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a ainsi pour objectif de coordonner le financement et la mise en œuvre d'actions de prévention dans les territoires en déployant une stratégie commune basée sur un diagnostic territorialisé. Trois niveaux de financement peuvent être distingués¹ :

- Les deux concours « Forfait autonomie » et « Autres actions de prévention » versés par la CNSA aux conseils départementaux, qui peuvent être mobilisés pour financer des actions relevant du champ de compétence de la conférence ;
- Les crédits mobilisés par les membres de la conférence des financeurs dans le champ de compétence de celle-ci, en complément des concours versés par la CNSA ;
- Les financements contribuant plus largement à la prévention de la perte d'autonomie, en dehors du périmètre de compétence de la conférence (par exemple, l'adaptation du logement).

L'effort global de prévention, comme établi par les conférences des financeurs, correspond au montant total des financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie au niveau national par l'ensemble des membres de droit dans le périmètre d'action des conférences. En 2023, grâce à la mobilisation des acteurs sur les territoires, l'effort global de prévention continue à croître, permettant ainsi de toucher davantage de personnes âgées et d'aidants. Toutefois, la consommation des concours versés par la CNSA reste à renforcer afin de permettre une meilleure couverture territoriale des actions de prévention. À cet enjeu d'équité s'ajoute un enjeu de qualité : les objectifs prioritaires de prévention définis sur la base des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) doivent contribuer à orienter l'action des conférences vers des actions plus efficaces.

1. L'effort global de prévention augmente en 2023

En 2023, d'après les données remontées par les conférences, l'effort global de prévention a progressé de plus de 11 millions d'euros, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Il a ainsi atteint près de 272 millions d'euros à l'échelle nationale, pour l'ensemble des financeurs². Toutefois, cette augmentation reste modérée par rapport aux exercices 2021-2022 en raison de la progression moins importante de l'utilisation des concours versés par la CNSA. Comme les années précédentes, les financements provenant des concours représentent la part principale de l'effort global de prévention.

Plus de la moitié du montant alloué à la prévention en 2023 provient des deux concours de la CNSA, tandis que le reste correspond aux financements des membres des conférences délivrés sur leurs fonds propres. Au total, les membres des conférences ont financé plus de 566 000 aides et actions de prévention, dont ont bénéficié près de 3,1 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que leurs aidants³.

¹ Seuls les deux premiers niveaux des financements font l'objet d'analyse dans la présente synthèse, sur la base des données transmises à la CNSA dans le SI CFPPA.

² Ce montant ne comprend pas les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les financements de l'assurance maladie au titre de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR), ainsi que certains financements des membres des CFPPA tels que les dotations nationales d'AGIRC-ARRCO ne faisant pas l'objet de recensement départemental.

³ Le nombre de bénéficiaires d'actions de prévention correspond à la somme du nombre de personnes ayant participé à des actions collectives ou ayant bénéficié d'actions de prévention individuelles par thématique d'intervention CFPPA. Ainsi, une personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle a bénéficié de plusieurs actions de prévention dans l'année sur des thématiques différentes.

1.1 Progression de l'effort de prévention soutenu par les concours de la CNSA

Pour rappel, la CNSA verse aux conseils départementaux deux concours : le « Forfait autonomie » (FA) qui sert à financer des actions de prévention dans les résidences autonomie et le concours « Autres actions de prévention » (AAP). En 2023, comme durant l'exercice précédent, le montant global du concours FA notifié aux territoires s'élève à 40 millions d'euros, et le montant du concours AAP est de 155 millions d'euros. Ce dernier a augmenté de 5 millions d'euros en 2022 dans le cadre de la stratégie nationale « Agir pour les aidants » visant à intensifier l'accompagnement des proches aidants.

Au total, le montant des concours notifiés aux territoires pour l'année 2023 correspond à 195 millions d'euros. D'ici à 2026, ce montant atteindra 207 millions d'euros dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la CNSA⁴.

En 2023, l'effort de prévention rendu possible par les deux concours octroyés par la CNSA s'élève à plus de 157 millions d'euros⁵, soit une progression de 5,6 millions d'euros par rapport à 2022 et de 27,3 millions d'euros depuis 2019. Cependant, l'évolution de l'effort de prévention par les concours est moins importante en 2023 qu'en 2022 où elle a représenté 13,2 millions d'euros en une année. La part des concours alloués par la CNSA dans l'effort global de prévention demeure stable ces deux dernières années et représente 57,9 % des financements identifiés (Tableau 1).

Le nombre de bénéficiaires d'aides et d'actions de prévention financées par les concours de la CNSA a augmenté d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent malgré une légère diminution (2 %) du nombre total d'aides et d'actions financées. Cette évolution concerne principalement les actions de prévention mises en œuvre dans les résidences autonomie (-18 % par rapport à 2022) et pourrait s'expliquer par des variations dans la méthode de comptabilisation des actions par les porteurs d'un exercice à l'autre.

La part des bénéficiaires d'aides et d'actions financées par les concours de la CNSA représente 68,2 % de l'ensemble des participants aux actions de prévention⁶. Par ailleurs, plus d'un tiers d'aides et d'actions délivrées en 2023 sont financées sur les fonds des concours de la CNSA.

⁴ [La convention d'objectifs et de gestion État-CNSA](#).

⁵ Il est à noter qu'une différence existe entre les montants des concours associés aux actions réalisées en 2023 (157 millions d'euros) et les montants déclarés par les conseils départementaux au titre des dépenses mandatées pour la même période (171 millions d'euros). Cette différence s'explique par le fait que certains éléments de bilan sur les réalisations effectives de 2023 sont intermédiaires ou partiels, d'une part, et, d'autre part, qu'une partie des informations sur les actions débutées en 2023 et en cours de réalisation en 2024 sera renseignée une fois l'action terminée, dans le bilan de l'année 2024.

⁶ Ce nombre inclut les bénéficiaires des actions cofinancées *via* les concours versés par la CNSA et le budget propre des membres de la CFPPA.

Tableau 1 : Effet de l'utilisation des concours versés par la CNSA sur le financement de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en 2023⁷

Source des financements	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides et d'actions délivrées	Montant (€)
Concours versés par la CNSA	2 103 595	194 070	157 535 152
Financements apportés par les membres des conférences, hors concours CNSA*	982 229	371 974	114 322 012
Dont cofinancé par les concours**	-	-	9 725 501
Total	3 085 824	566 044	271 857 164
Effet du financement de la CNSA	+68,2 %	+34,3 %	+57,9 %

Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024.

*Hors financements de la CNSA, de l'ANAH et de l'assurance maladie au titre de la LPPR.

**Les données relatives au nombre d'actions cofinancées et au nombre de bénéficiaires de ces actions ne sont pas disponibles.

1.2 Une meilleure remontée des données constatée pour les ARS

Les données transmises par les conférences des financeurs indiquent que 114,3 millions d'euros de l'effort global de prévention sont apportés par les membres de droit des conférences des financeurs sur leur propre budget, hors concours versés par la CNSA. Les informations recueillies sur les montants attribués par les membres de la CFPPA varient chaque année pour chaque financeur, en raison notamment d'une meilleure valorisation des données de financement hors concours depuis 2019 (voir *Notice relative au traitement des données 2023*). En 2023, ces dépenses ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et de 57 % par rapport à 2019, dans un contexte de hausse significative du taux de transmission des bilans à la CNSA.

À l'échelle nationale, les dépenses de prévention sont en augmentation pour certains partenaires (Tableau 2) en comparaison avec les données de l'année précédente :

- Les financements des ARS, des CARSAT et des structures d'interrégimes ont tous augmenté en 2023. Ainsi, les financements alloués par les ARS ont presque doublé, avec une hausse de 92 % par rapport à 2022, ce qui s'explique notamment par le passage de 50 à 81 territoires pour lesquels les données ont été renseignées ;
- En revanche, le montant de l'apport global de l'ensemble de l'interrégimes des caisses de retraite (caisse nationale d'assurance vieillesse – CNAV/CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO, structures d'interrégimes par délégation) a légèrement diminué en 2023, en raison notamment d'une transmission incomplète des données des MSA et de l'AGIRC-ARRCO. En effet, la transmission des données dans le SI CFPPA par les MSA s'avère très incomplète en 2023. Ainsi, les données des MSA présentées dans les tableaux 2 et 3 doivent être analysées avec beaucoup de précautions ;

⁷ Pour les actions cofinancées *via* les concours versés par la CNSA et le budget propre des membres des CFPPA, seul le montant des dépenses des membres en dehors des concours est compris dans les données de la ligne « Financements apportés par les membres des conférences hors concours CNSA ». Le nombre d'actions et le nombre de bénéficiaires correspondants sont renseignés sur la ligne « Concours versés par la CNSA » pour éviter une double comptabilisation.

- Les CARSAT ont, quant à elles, enregistré une hausse de 14 % des financements de la prévention remontés à la CNSA par rapport à l'année précédente, en augmentation continue depuis cinq ans ;
- Concernant les données d'AGIRC-ARRCO, en raison de son recensement départemental, le SI CFPPA est rempli depuis sa création par les pilotes des comités action sociale AGIRC-ARRCO régionaux. En 2023, la direction nationale de l'action sociale de l'AGIRC-ARRCO dénombre pour sa part 1 780 actions réalisées pour 72 338 participants et pour un budget de 1 549 373 euros. La différence par rapport à la remontée des données à la CNSA peut s'expliquer, d'une part, par l'absence de données pour certains départements et par une part importante d'actions cofinancées, d'autre part. En outre, les pratiques de communication de l'AGIRC-ARRCO ont évolué en 2023 en vue de limiter le nombre de courriers postaux envoyés, dont le coût est intégré dans le coût global de l'action, soit 1,3 million de courriers en moins par rapport à 2022. Par ailleurs, les recensements départementaux ne prennent pas en compte le montant global des interventions de l'AGIRC-ARRCO auprès des bénéficiaires, qui correspond à l'activité des centres de prévention et des bilans de prévention que ceux-ci mettent en œuvre (250 millions d'euros). Concernant plus spécifiquement l'aide aux aidants, le montant des financements s'élève à 32,5 millions d'euros pour plus de 210 000 bénéficiaires. Il est de 50,9 millions d'euros pour les actions collectives et individuelles de prévention (axe 5) pour 550 000 bénéficiaires ;
- Les données transmises par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ont également connu une baisse de 60 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par l'absence de transmission de données par la CPAM du Nord sur l'exercice 2023, contrairement au montant de financement enregistré en 2022 qui était très élevé ;
- De même, les dépenses des conseils départementaux sur leur propre budget hors concours, ainsi que les financements de la Mutualité française et des collectivités locales ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, en lien notamment avec le taux de transmission (Tableau 3).

**Tableau 2 : Évolution des financements de la prévention de la perte d'autonomie
par financeur en 2019-2023⁸**

Financeurs	Montant financé en 2019 en €	Montant financé en 2020 en €	Montant financé en 2021 en €	Montant financé en 2022 en €	Montant financé en 2023 en €
Conseils départementaux (hors concours CNSA)	29 542 264	34 137 566	37 276 102	36 495 807	34 326 356
ARS	7 639 590	6 201 245	9 337 235	13 668 853	26 235 665
CARSAT	17 027 966	21 168 543	26 171 215	28 288 657	32 333 500
MSA	4 889 222	5 388 255	7 362 076	11 174 494	2 841 006
AGIRC-ARRCO	333 328	478 092	945 002	2 102 155	1 442 407
Structures d'interrégimes⁹	6 809 217	8 212 050	9 917 365	12 479 218	13 718 596
SOUS-TOTAL interrégimes des caisses de retraite	29 059 733	35 246 940	44 395 658	54 044 524	50 335 509
Mutualité française	2 792 919	1 876 376	2 199 293	1 991 093	1 881 166
CPAM (hors LPPR)	626 163	468 643	259 391	1 240 843	524 941
Collectivités territoriales/EPCI¹⁰	3 174 331	3 046 434	1 850 102	1 035 491	943 531
Autres financeurs¹¹	129 651	128 247	108 387	119 261	74 844
TOTAL financeurs*	72 964 651	81 105 453	95 426 168	108 595 872	114 322 012

Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024.

**Hors financements de l'ANAH et de l'assurance maladie au titre de la LPPR.*

En 2023, le nombre de bénéficiaires d'aides et d'actions de prévention financées par les partenaires des CFPPA a augmenté d'environ 12 % par rapport à l'année précédente, selon les données transmises. Toutefois, à l'instar des aides et actions financées par les concours de la CNSA, le nombre d'aides et d'actions financées par les partenaires a diminué de plus de 10 % par rapport à 2022 :

- Le nombre de bénéficiaires d'aides et d'actions financées par les ARS a augmenté d'environ deux tiers par rapport à 2022 grâce à une meilleure remontée des données, bien que le nombre d'aides et d'actions mises en œuvre ait diminué de 59 %. Une tendance similaire a été observée pour les CPAM, avec une augmentation d'un quart du nombre de bénéficiaires et une baisse de 80 % du nombre d'aides et d'actions délivrées par rapport à 2022 ;

⁸ Données indiquées dans la limite de la transmission partielle des données pour certains financeurs.

⁹ En 2023, l'AGIRC-ARRCO a rejoint en tant que membre de droit cinq organismes de l'interrégimes : Atout Prévention Rhône-Alpes, ASEPT – Association santé, éducation et prévention sur les territoires PACA, Cap Limousin Poitou Charentes, Label Vie et Pour Bien Vieillir Bretagne.

¹⁰ Établissement public de coopération intercommunale.

¹¹ Données des autres financeurs : 2019 – données de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) pour deux territoires ; 2020, 2021 – données de l'ANGDM pour trois territoires ; 2022, 2023 – données de l'ANGDM pour quatre territoires.

- Cette évolution peut s'expliquer par l'adaptation des modes de comptabilisation du nombre d'aides et d'actions par les conférences suivant les orientations de la CNSA. Ainsi, en cas de cofinancement au titre des concours et sur le budget propre des partenaires, il est demandé de ne renseigner le nombre d'actions qu'une seule fois, afin d'éviter toute double prise en compte. En outre, une action composée de plusieurs séances doit être considérée dans sa globalité plutôt que de comptabiliser chaque séance ;
- La Mutualité française est le seul financeur qui a enregistré une augmentation du nombre de bénéficiaires (+41 %) et une augmentation du nombre d'aides et d'actions (+54 %) délivrées par rapport à 2022. Ceci est dû aux données d'un territoire en particulier qui fait état d'un financement beaucoup plus important en 2023.

Tableau 3 : Données d'activité des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'échelle des territoires en 2023¹²

Financeurs	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides et d'actions délivrées	Montant financé en euros	Nombre de territoires pour lesquels les données sont renseignées
Conseils départementaux (hors concours CNSA)	375 583	230 422	34 326 356	70
ARS	115 651	4 757	26 235 666	81
CARSAT	287 254	103 693	32 333 500	97
MSA	20 658	23 523	2 841 006	65
AGIRC-ARRCO	49 789	797	1 442 407	92
Structures d'interrégimes	90 069	4 124	13 718 596	78
<i>SOUS-TOTAL interrégimes des caisses de retraite</i>	<i>447 770</i>	<i>132 137</i>	<i>50 335 509</i>	-
Mutualité française	19 188	1 441	1 881 166	82
CPAM (hors LPPR)	11 550	446	524 941	12
Collectivités territoriales/EPCI	11 938	2 240	943 531	10
Autres financeurs ¹³	549	531	74 844	3
TOTAL financeurs*	982 229	371 974	114 322 013	-

Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024.

*Hors financements de l'ANAH et de l'assurance maladie au titre de la LPPR.

¹² Données indiquées dans la limite de la transmission partielle des données pour certains financeurs ; voir la notice relative au traitement des données 2023.

¹³ Données de l'ANGDM pour quatre territoires.

2. La consommation des concours versés par la CNSA augmente

Au total, sur les 195 millions d'euros de concours notifiés aux territoires en 2023¹⁴, les conférences ont utilisé près de 171 millions d'euros, soit 87,6 % de l'enveloppe nationale. Cette augmentation du taux global de consommation de 5,4 points par rapport aux données de l'année précédente est plus importante que celle observée entre 2022 et 2021 (4,6 points). Cela témoigne du renforcement de la dynamique de consommation des concours depuis la sortie de la crise sanitaire, grâce à la mobilisation des conférences et à l'accompagnement proposé par la CNSA. Toutefois, des progrès restent à accomplir sur certains territoires afin de permettre la consommation totale de l'enveloppe notifiée.

2.1 Cartographie de la consommation du concours « Autres actions de prévention »

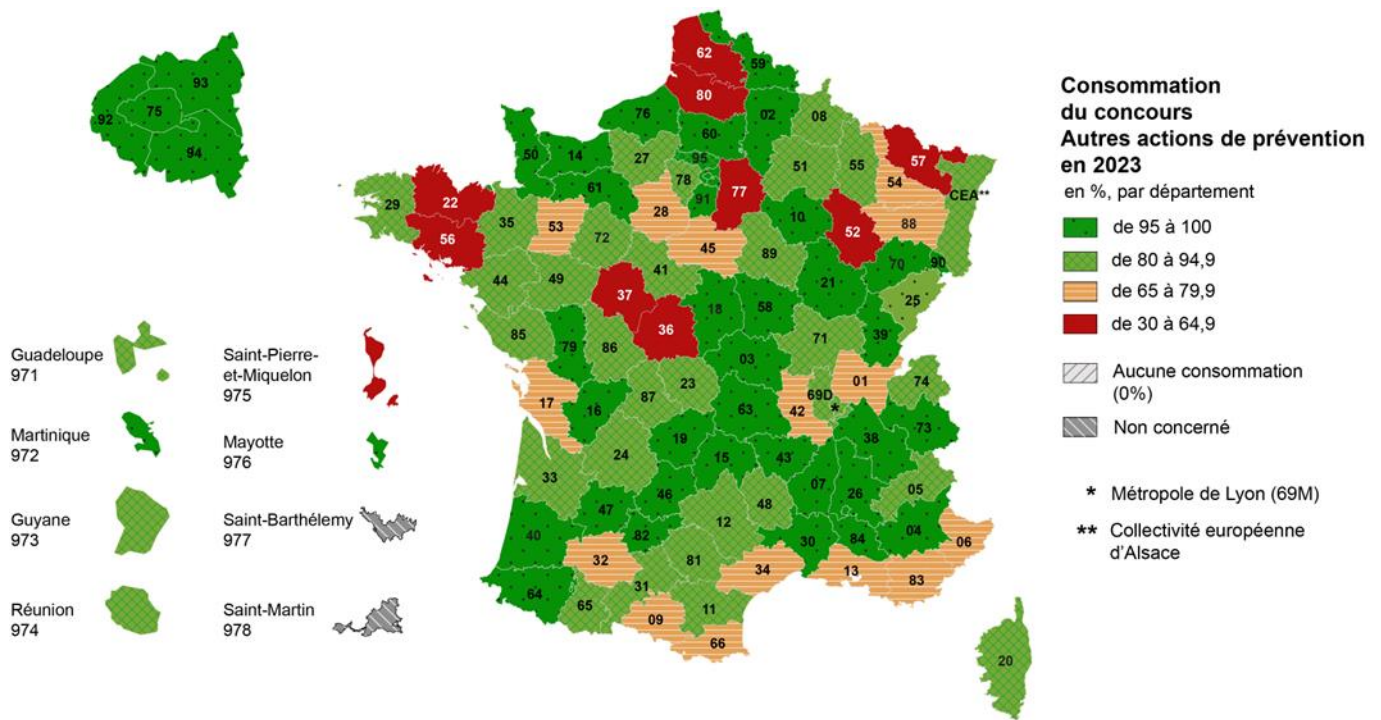
Le concours « Autres actions de prévention » concerne l'ensemble des territoires français de l'Hexagone et de l'outre-mer. En 2023, le montant global du concours AAP notifié aux territoires s'élève à 155 millions d'euros, dont 85,9 % ont été consommés. Ceci représente une augmentation de 6,5 points par rapport à l'année précédente, soit une croissance encore plus marquée que l'amélioration de la consommation observée entre 2020 et 2022.

En moyenne, le taux de consommation par territoire correspond à 85,1 %. Il est également en hausse de 5 points par rapport aux données 2022. La moitié des conférences ont utilisé au moins 92,4 % de leur concours, ce qui correspond au taux de consommation médian. 25 conférences ont utilisé la totalité de l'enveloppe notifiée, tandis que 28 conférences ont dépensé moins de 80 % du concours (Figure 1) :

- 10 conférences ont utilisé moins de 65 % de leur concours AAP, dont la conférence de l'Indre (36) qui reste sous le seuil de 30 % du concours notifié consommé, malgré une dynamique positive (hausse du taux de consommation de 15 points par rapport à 2022) ;
- Les raisons de cette sous-consommation sont parfois conjoncturelles (ex. : actions reportées sur l'année suivante ou n'ayant pas pu être réalisées, dépenses du porteur moins importantes que prévu, changement des modalités de versement des crédits aux porteurs, problème de ressources humaines), mais elles sont le plus souvent liées aux décisions budgétaires des collectivités concernées concernant la limitation globale de leurs dépenses ;
- À part ces situations conjoncturelles, la majorité des territoires concernés est engagée dans une dynamique d'amélioration continue de leur consommation depuis plusieurs années.

¹⁴ Ce montant global comprend les crédits notifiés à l'ensemble des 103 collectivités potentiellement éligibles, dont 101 territoires dotés d'une conférence des financeurs en 2022, ainsi que les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Figure 1 : Taux de consommation du concours « Autres actions de prévention » en 2023



Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024.

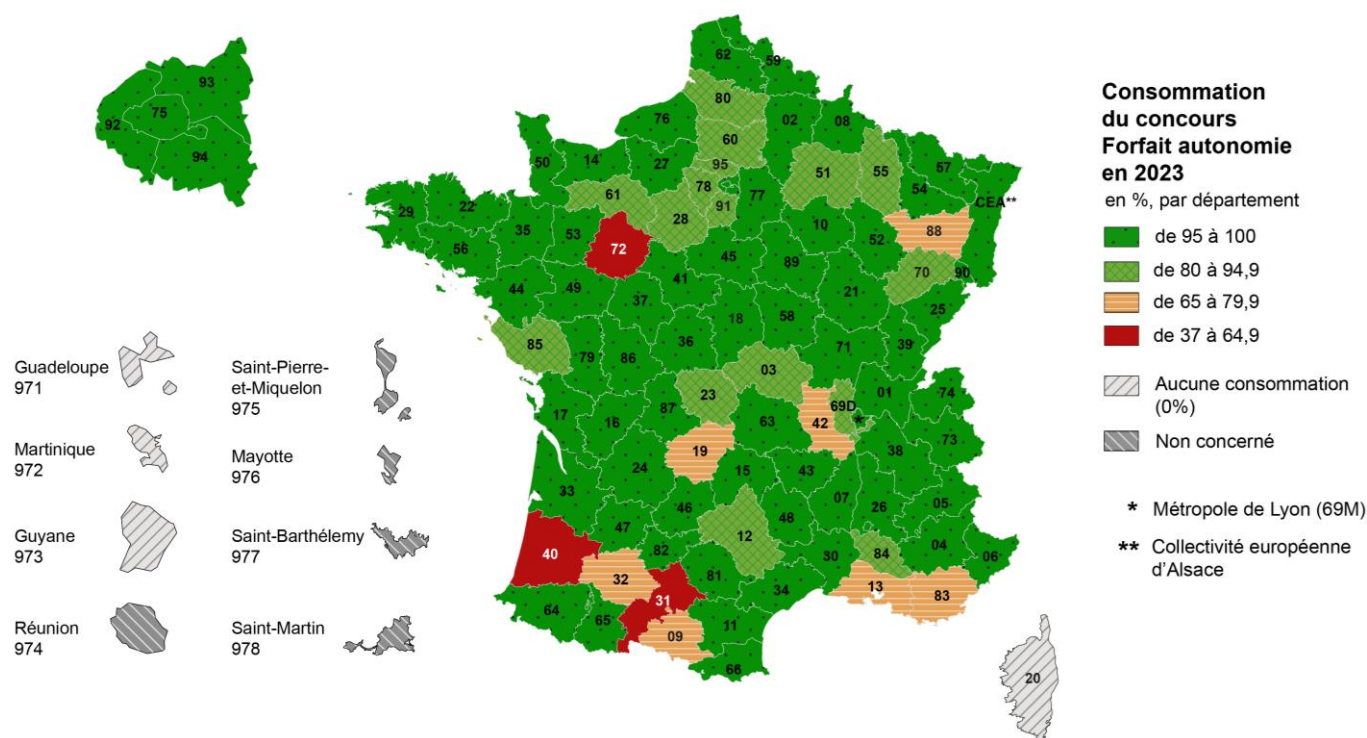
Afin d'accompagner les conférences à la gestion et au suivi optimisé de leur concours, la CNSA souhaite mettre en place, à partir de l'année 2024, des groupes de travail ainsi qu'une offre d'accompagnement personnalisé permettant de partager les bonnes pratiques entre les CFPPA utilisant l'ensemble de l'enveloppe notifiée et celles dont la consommation est à renforcer. Dans ce cadre, la CNSA prévoit également de se rapprocher des directions financières et métier des conseils départementaux dont la consommation est à renforcer, afin de mieux comprendre les raisons propres à chaque territoire.

2.2 Cartographie de la consommation du concours « Forfait autonomie »

En 2023, dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS), le nombre de territoires bénéficiaires du concours « Forfait autonomie » a été élargi aux trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Guyane), en plus des 94 territoires de l'Hexagone qui reçoivent le concours depuis 2016. Le montant du concours dépendant du nombre de places dans les résidences autonomie recensées dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), il appartient aux conseils départementaux de vérifier et de déclarer le nombre de places installées au FINESS, *via* l'ARS.

Le taux de consommation du forfait autonomie dépasse 90 % depuis plusieurs années et s'établit à 94,1 % en 2023, en hausse de 0,8 point par rapport à l'exercice précédent. Cependant, la moyenne nationale a connu une baisse en 2023 en raison de l'ouverture du concours aux nouveaux territoires qui n'ont pas encore utilisé l'enveloppe notifiée : en 2023, elle correspond à 90,3 %, contre 93,7 % pour l'année précédente. Plus de la moitié des territoires ont utilisé 100 % du concours, et seuls trois territoires sont à moins de 65 % de consommation de leur forfait autonomie (Figure 2).

Figure 2 : Taux de consommation du concours « Forfait autonomie » en 2023



Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024.

La consommation du forfait autonomie devra être renforcée pour dix conférences qui ont utilisé moins de 80 % du montant notifié :

- La CFPPA des Landes (40), avec 37,7 % de la consommation, a utilisé le forfait autonomie pour la première fois depuis l'installation de la conférence et l'ouverture des résidences autonomie sur ce territoire ;
- Neuf autres territoires ont utilisé entre 60 % et 80 % de leur concours, principalement en raison de la fermeture ou de la transformation des résidences existantes durant l'année, ce qui a pu générer une différence entre le nombre de places autorisées inscrites dans le FINESS et la situation réelle sur le territoire. Ces conférences ont informé la CNSA qu'elles s'étaient déjà rapprochées de leurs ARS afin de rectifier les données contenues dans le FINESS.

3. Les conférences orientent progressivement les financements vers les « thématiques prioritaires » de prévention

L'engagement n° 10 de la COG 2022-2026, signée entre la CNSA et l'État pour fixer les grandes orientations et objectifs de la branche Autonomie, pose le principe de conditionnement des financements au titre du concours AAP à l'atteinte d'objectifs prioritaires en matière de prévention de la perte d'autonomie. Il s'agit des actions financées dans le cadre de l'axe 5 du concours AAP, soit 75 % des dépenses mandatées au niveau national dans le cadre de ce concours en 2023.

Au regard de la définition de l'OMS qui identifie six fonctions intrinsèques, déterminantes pour l'autonomie des personnes¹⁵, les « thématiques prioritaires » correspondent aux fonctions suivantes :

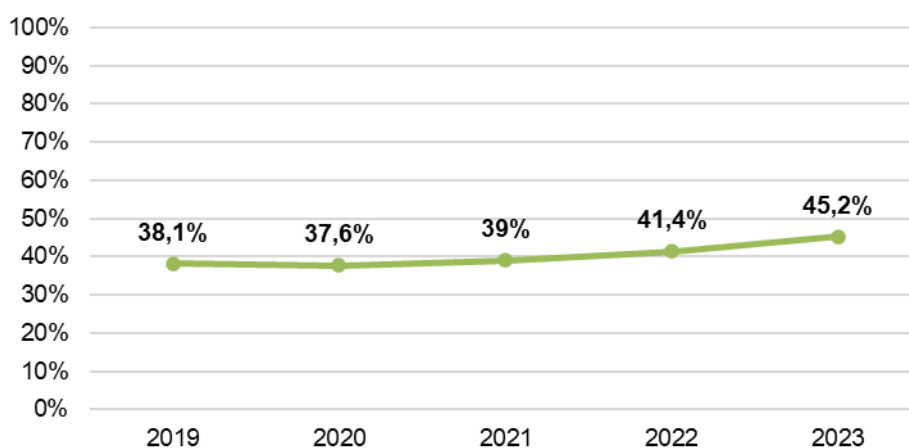
- Activité physique ;
- Alimentation ;

¹⁵ Ministère des Solidarités et de la Santé, cahier des charges « Expérimentation d'un programme de prévention de la perte d'autonomie axé sur le dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge » (ICOPE), 2022.

- Santé cognitive ;
- Santé mentale ;
- Santé auditive ;
- Santé visuelle.

Alors que la priorisation de ces thématiques devra être officiellement mise en œuvre à partir de l'exercice 2025, les conférences des financeurs sont déjà engagées, depuis quelques années, dans une dynamique qui favorise l'attribution des financements à des actions relevant de ces thématiques. Ainsi, en 2023, c'était le cas pour au moins 45,2 % des financements de l'axe 5 (activités physiques et ateliers « équilibre et prévention des chutes », nutrition, santé bucco-dentaire, mémoire et stimulation cognitive, bien-être et estime de soi, prévention de la dépression et du risque suicidaires)¹⁶. Cette tendance à la hausse des financements orientés vers des thématiques apparentées aux « thématiques prioritaires » peut être observée depuis cinq ans (Figure 3).

**Figure 3 : Taux de financement des « thématiques prioritaires »
via le concours Autres actions de prévention en 2019-2023**



Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024.

Toutefois, les résultats des analyses basées sur le rapprochement entre les thématiques actuelles des bilans CFPPA et les thématiques prioritaires de prévention au sens de l'OMS doivent être pris en compte avec beaucoup de précautions. En effet, le centre de ressources et de preuves (CRP) dédié à la prévention de la perte d'autonomie réalise un travail de définition des thématiques prioritaires appliquées à l'activité des conférences des financeurs, qui doit permettre de clarifier cette question. Ainsi, un recueil systématique de données précises concernant la part des financements réservés aux thématiques prioritaires au regard des objectifs de la prévention de la perte d'autonomie devra être mis en place à partir de la campagne 2026 sur les données 2025.

¹⁶ Le montant financier réservé aux actions sur les thématiques « santé auditive » et « santé visuelle » ne peut pas être estimé à ce jour, car ces actions ne font pas l'objet d'une remontée spécifique, mais sont intégrées dans la catégorie générale « santé globale et bien vieillir – autres actions » correspondant au total à 9,7 % des financements de l'axe 5 en 2023.

2 Les enjeux d'une action plus ambitieuse

Après sept ans d'existence des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, leur fonctionnement évolue afin de permettre la mise en œuvre de stratégies de prévention plus ambitieuses et efficaces, au service de la santé globale des personnes âgées de 60 ans et plus. Les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années offrent de nouvelles perspectives de développement d'actions plus probantes, en s'appuyant également sur l'expertise accumulée dans les territoires. Parmi celles-ci, la progression des pratiques de financement pluriannuel en 2023 est un levier pour améliorer l'efficacité des actions financées tout en visant à la simplification des procédures, tant pour les conférences que pour les porteurs de projets. Par ailleurs, comme l'ensemble du secteur de l'autonomie, les conférences des financeurs font face à un risque accru de mouvements de personnel chargé de leur animation. Ce phénomène peut perturber le bon fonctionnement du dispositif et demande ainsi une attention et des adaptations de la part des membres des conférences, en particulier des collectivités territoriales qui en assurent la présidence.

1. Les conférences engagées dans une recherche d'efficacité dans leur action

1.1 Les conférences adaptent les procédures pour un fonctionnement plus efficace

De nombreuses conférences font état de l'augmentation du nombre de candidatures en 2023 par rapport à l'exercice précédent. Par exemple, la conférence de la Dordogne (24) a enregistré une hausse de 28 % du nombre de dossiers de demande de financement déposés, alors que le nombre de porteurs ayant sollicité le financement a augmenté de 18 %. De même, la conférence des financeurs de l'Eure (27) a reçu 20 % de candidatures de plus qu'en 2022 avec 160 dossiers instruits en 2023, et la conférence des Paris (75) a instruit 23 % de dossiers de plus, avec 357 demandes enregistrées. La hausse la plus importante concerne la conférence de la Mayenne (53), dont le nombre de dossiers reçus a crû de 70 %.

Ces évolutions témoignent d'une meilleure connaissance du dispositif par les porteurs de projets et de son meilleur ancrage dans les territoires. Mais elles posent aussi la question de l'évolution des critères de sélection et des modalités de financement afin de répondre à cette demande croissante de la manière la plus efficace. Dans le même temps, l'augmentation du nombre de candidatures ouvre une perspective de développement d'actions d'une meilleure qualité, notamment grâce à des méthodes d'évaluation plus rigoureuses permettant d'identifier les actions les plus prometteuses.

Des critères de sélection des candidatures plus exigeants

Un quart des conférences indique avoir modifié en 2023 les critères de sélection des projets par rapport à l'année précédente. Deux stratégies sont appliquées par les conférences afin de prendre en compte la demande croissante, parfois de manière complémentaire :

- Introduire des critères plus restrictifs sur le fond, tels que la couverture territoriale, le nombre de bénéficiaires minimum, les modalités d'évaluation du projet, afin de sélectionner les actions les plus prometteuses. Ainsi, la conférence des financeurs de la Côte-d'Or (21) a adopté, parmi ses nouveaux critères de sélection, l'existence d'une stratégie de repérage des bénéficiaires et d'une perspective de poursuite de l'activité à la fin de l'action dans le cadre de dispositifs de droit commun. La conférence de la Mayenne (53) a mis l'accent sur l'ancrage local du porteur et sur l'ouverture des actions financées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) aux personnes résidant à domicile ;
- Diversifier l'offre de prévention financée grâce au soutien de la CFPPA en incitant les porteurs à présenter des cofinancements, afin de financer plus de projets, ou en définissant un taux horaire maximum pris en charge par la conférence. À titre d'exemple, la conférence des financeurs des Hautes-Alpes (05) a instauré en 2023 les critères obligatoires d'autofinancement de 20 % et de cofinancement pour toute demande supérieure à 7 500 euros. La conférence des financeurs de la Drôme (26) a adopté le taux horaire de 80 €/h maximum pour des actions individuelles et de 100 €/h pour des actions collectives.

Afin d'accompagner ces évolutions de procédures, les conférences ont mis en place des outils, par exemple un guide méthodologique visant à compléter et à préciser la stratégie de la mise en œuvre du programme coordonné (la conférence de la Drôme – 26), un logigramme pour vérifier l'éligibilité du projet (la conférence de l'Eure – 27), un guide d'aide au remplissage à destination des porteurs (la conférence de la Gironde – 33).

Des procédures et un calendrier de sélection adaptés au contexte local

L'augmentation du nombre de candidatures a pu également entraîner la révision du calendrier de publication des appels à candidatures. La grande majorité des conférences des financeurs fonctionne selon cette procédure, notamment dans le cadre de l'axe 5 du périmètre des conférences relatif aux actions collectives de prévention. En moyenne, en 2023, les conférences des financeurs ont publié deux appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt. Ainsi, 33 conférences sur 101 ont fonctionné avec deux appels à candidatures dans l'année, 43 conférences n'en ont publié qu'un et 21 conférences ont dépassé les deux appels à candidatures. Ce sont les conférences des Yvelines (78) et des Hauts-de-Seine (92) qui ont atteint le nombre maximum d'appels à projets publiés, soit six chacune pour l'exercice 2023.

Face au succès du premier appel à candidatures, plusieurs conférences des financeurs ont décidé de ne pas mettre en place un deuxième appel à candidatures plus tard dans l'année, car l'ensemble de l'enveloppe avait déjà été attribué. C'est notamment le cas de la conférence du Cher (18) qui a travaillé à la redéfinition des critères de sélection par la suite. Les conférences des financeurs d'Eure-et-Loir (28) et de la Haute-Vienne (87) ont procédé à la publication d'un seul appel à candidatures, au lieu de deux précédemment, en vue de simplifier les démarches pour les candidats et de disposer d'une meilleure visibilité de la consommation des crédits plus tôt dans l'année. Pour la conférence d'Eure-et-Loir (28), la décision a notamment été motivée par le constat fait lors des précédents appels à projets que les porteurs répondaient parfois sur un axe qui ne correspondait pas à leur projet.

Par ailleurs, une approche alternative de sélection des projets a été développée par certaines conférences à travers la mise en place d'une offre socle répondant à un certain nombre de critères définis par les membres. Cette démarche vise le déploiement d'une offre de prévention minimum sur l'ensemble du territoire départemental :

- La conférence des financeurs de Saône-et-Loire (71) a poursuivi l'expérimentation d'un programme socle de prévention territoriale, initiée en 2022. Ainsi, un programme pluriannuel d'actions de prévention a été mis en place en 2023 sur deux territoires, le Grand Autunois Morvan et le Pays Charolais-Brionnais, selon le cadre expérimental élaboré l'année précédente. La démarche consiste à lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de retenir les opérateurs qualifiés et volontaires pour coconstruire un programme d'actions de prévention. Cette démarche est pilotée par une équipe projet de la CFPPA composée du conseil départemental, de l'ARS et de l'interrégimes et s'appuie également sur un animateur local *via* le contrat local de santé ;
- De même, la conférence des financeurs de la Corrèze (19) a souhaité mettre en place une offre socle d'actions de prévention dans chaque canton du département, en vue d'apporter une réponse de proximité, la plus équitable et la plus efficace en matière de prévention. Un appel à projets a été publié au second semestre 2023 afin de permettre le déploiement d'un premier programme de prévention selon trois thématiques ciblées (l'activité physique adaptée, la prévention cognitive, la prévention du mal-être).

Développement d'une méthodologie d'évaluation basée sur des visites de terrain pour un suivi de proximité

Afin d'accompagner la montée en exigence concernant la qualité des actions financées, les conférences des financeurs ont également renforcé leur stratégie d'évaluation. Ainsi, 19 conférences indiquent que leurs outils d'évaluation ont évolué par rapport à 2022.

L'évolution la plus notable concerne le développement de la pratique des visites d'observation qui sont désormais réalisées par plus d'un tiers des conférences. C'est notamment le cas des conférences de la Charente-Maritime (17), du Gard (30), de la Haute-Loire (43), des Pyrénées-Atlantiques (64) et du Val-d'Oise (95) qui ont initié des visites de terrain en 2023 afin de rencontrer les porteurs et de vérifier si les actions proposées correspondaient au périmètre établi dans le cadre de la convention.

La participation à ces visites des membres de droit des conférences et d'experts techniques permet de partager les points de vue entre les financeurs :

- La conférence de la Charente (16) a mis en place des visites d'observation réalisées en binôme par le conseil départemental et l'ARS ;
- Les visites de terrain, mises en place par la conférence des Pyrénées-Atlantiques (64) après la validation par l'assemblée plénière de la conférence, sont effectuées depuis 2023 par la référente de la conférence en binôme avec un des deux médecins de la direction de l'autonomie du conseil départemental. Les membres de la conférence peuvent également y prendre part et y sont systématiquement conviés par la référente. En 2023, quatre visites ont eu lieu lors d'actions collectives d'activité physique adaptée auprès des personnes âgées vivant à domicile et trois visites ont été réalisées au sein de résidences autonomie.

Afin de favoriser l'appropriation par les porteurs locaux de ces différentes évolutions des procédures engagées par les conférences des financeurs, un accompagnement de proximité apparaît comme un enjeu important.

1.2 Accompagnement des opérateurs vers la mise en œuvre d'actions probantes

En 2023, de nombreuses conférences ont mis en place de nouvelles formes d'accompagnement des porteurs de projets afin de pouvoir proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux différents types de situations, toujours en lien avec l'objectif d'améliorer le fonctionnement du dispositif et de rendre l'utilisation des crédits versés par la CNSA plus efficace. La CNSA entend soutenir cette dynamique pour les années à venir, à travers notamment le centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie, créé dans le cadre de la COG signée entre l'État et la CNSA pour la période de 2022 à 2026.

Les actions d'accompagnement des porteurs mises en œuvre par les conférences se diversifient

L'accompagnement des opérateurs des actions de prévention par les conférences peut prendre différentes formes en fonction des objectifs poursuivis.

Les actions d'accompagnement des porteurs peuvent être individuelles ou collectives. Le format individuel sert à proposer un suivi détaillé pour un porteur qui a besoin d'un accompagnement renforcé, notamment en ce qui concerne l'ingénierie de projet, alors que le format collectif permet de toucher un plus grand nombre d'acteurs et favorise la mise en relation des porteurs :

- En vue d'offrir aux opérateurs un accompagnement individuel, la conférence des financeurs de l'Ariège (09) a associé aux comités techniques l'association Promotion Santé Occitanie. Cette association porte le dispositif régional d'appui en prévention et promotion de la santé Occitanie (DRAPPS) financé par l'ARS, dont l'objet est de rassembler un réseau d'acteurs de la prévention et de la promotion de la santé présents sur le territoire régional. Promotion Santé Occitanie apporte ainsi un soutien sur l'ingénierie aux porteurs de projets qui en ont besoin, ce qui constitue une plus-value indéniable pour les petites structures ;
- L'accompagnement des porteurs sur l'ingénierie peut aussi prendre la forme du développement en interne d'une action de prévention par l'équipe chargée de l'animation de la conférence, qui pourra ensuite être dupliquée et généralisée par les opérateurs. La conférence des financeurs du Gers (32) a financé en 2023 une action de prévention conçue et pilotée en interne par la référente de la conférence sur la thématique de la sécurité routière. À la suite de l'appel à projets, la conférence faisait le constat du peu de candidatures sur cette thématique alors que celle-ci était identifiée comme importante, du fait du caractère rural du territoire où les personnes âgées utilisent beaucoup leur véhicule personnel. Pour répondre à ce besoin, la CFPPA a développé une action et l'a déployée en partenariat avec les acteurs locaux tels que les centres sociaux et les communes, sollicités pour la mise à disposition des locaux et la communication. Grâce à l'impulsion donnée par la conférence, les acteurs locaux peuvent poursuivre l'action en autonomie ;
- Les réunions collectives peuvent avoir lieu *in situ* ou à distance, en format webinaire notamment, à des fréquences différentes. Ainsi, la conférence des financeurs du Doubs (25) a mis en place en 2023 des webinaires à destination des porteurs afin de les sensibiliser aux notions de prévention et de mesure d'impact. De même, la conférence des financeurs des Yvelines (78) a poursuivi l'organisation d'une visioconférence mensuelle à l'attention des acteurs locaux afin de les informer et de les sensibiliser à la prévention de la perte d'autonomie et à l'aide aux aidants ainsi que de favoriser les échanges entre les opérateurs et les communes.

Les actions d'accompagnement peuvent également concerner différents types de structures et peuvent notamment être dédiées à un type de structure en particulier afin de pouvoir aborder des questions spécifiques. Ainsi, la conférence des financeurs de la Loire-Atlantique (44) a mis en place une réunion trimestrielle avec les gestionnaires des résidences autonomie, en lien avec le service chargé du suivi des établissements médico-sociaux au sein du conseil départemental. La conférence de la Moselle (58) a organisé deux rencontres avec les résidences autonomie afin d'aborder des points d'actualité, de préciser le cadre d'éligibilité du forfait autonomie, de partager les expériences d'ateliers de prévention et d'inciter les structures à construire des projets en commun entre les résidences. Depuis août 2023, la CFPPA de l'Yonne (89) a animé des conférences en présentiel et des visioconférences à l'intention des services à domicile afin de présenter les évolutions du programme coordonné et des appels à manifestations d'intérêt en lien avec la réforme en cours des services autonomie à domicile.

Enfin, les actions d'accompagnement peuvent répondre à une logique territoriale, afin d'offrir aux acteurs un accompagnement de proximité prenant en compte les enjeux locaux, et elles peuvent avoir lieu durant les différentes étapes du parcours du projet. Elles peuvent notamment être réalisées en amont de l'ouverture de la procédure de recueil des candidatures, au moment de la publication de l'appel à projets, à la suite du dépôt de la candidature, avant ou après la sélection du projet, ou encore tout au long de la mise en œuvre de l'action :

- Depuis 2022, la conférence des financeurs de Paris (75) organise des rencontres territoriales dans les 17 espaces parisiens des solidarités avant et après la publication de l'appel à projets. Alors que les réunions qui se tiennent en amont permettent de préciser la feuille de route de la conférence et de créer des liens entre les porteurs potentiels, la deuxième série de rencontres a lieu après les notifications des résultats et vise à informer les porteurs de l'offre territoriale et à concrétiser les partenariats ;
- En 2023, la conférence de la Seine – Saint-Denis (93) a mis en place des comités de pilotage plusieurs fois par an avec les porteurs qui ont reçu des financements importants. Ces réunions permettent de développer un meilleur contact entre la conférence et les porteurs et une meilleure anticipation et adaptation des actions en fonction de l'évolution du contexte ;
- L'accompagnement peut aussi avoir lieu lorsqu'une conférence reçoit des demandes de financement en dehors d'appels à candidatures. Par exemple, la conférence des financeurs de la Marne (51) étudie « au fil de l'eau » la grande majorité des demandes de financement au titre des axes 1, 4 et 5 de la conférence. Ainsi, dès qu'un porteur de projet prend contact avec la conférence, un rendez-vous avec le référent lui est proposé afin d'étudier le projet et de préciser ses modalités de réalisation, notamment en lien avec les actions déjà existantes sur le territoire. En fonction des montants sollicités, la demande de financement est ensuite validée par les membres de la conférence réunis en comité restreint ou en assemblée plénière.

De nouvelles méthodes d'animation et de nouveaux outils ont également été développés par les conférences en 2023. Par exemple, la conférence des financeurs d'Eure-et-Loir (28) a introduit un outil de *personae* à la réunion de présentation du bilan de l'ancien programme coordonné 2017-2022 et du nouveau programme de la conférence à destination des partenaires et porteurs de projets en septembre 2023.

Exemples de *personae* de bénéficiaires de parcours de prévention sur le territoire, développés par la conférence des financeurs d'Eure-et-Loir (28)

- Christine, 66 ans, mariée, retraitée, diabétique. Elle participe à une action de préparation à la retraite, où elle rencontre un travailleur social du pôle autonomie de la maison départementale des solidarités et de la citoyenneté et un conseiller numérique qui pourra l'aider dans ses démarches en ligne. Elle s'inscrit également à un atelier d'activité physique adaptée, ainsi qu'à un atelier d'alimentation, sur les conseils d'une amie. La participation à ces activités lui permet de suivre un régime adapté à son diabète ;
- Jean-Claude, 82 ans, veuf depuis quatre mois, retraité. Une animatrice du centre communal d'action sociale (CCAS), présente lors du repas des anciens, repère le fait que Jean-Claude est en situation de fragilité. En effet, depuis le décès de son épouse, son état psychologique s'est dégradé. Sur proposition de l'animatrice, Jean-Claude accepte de participer à un atelier d'accompagnement au deuil qu'il apprécie et y va régulièrement par la suite. Six mois plus tard, il participe également à un atelier sur l'aménagement du domicile où on lui propose une visite d'un ergothérapeute pour étudier ses besoins. Les résultats du diagnostic montrent que Jean-Claude est autonome, mais a du mal à mettre ses chaussettes et à se laver les pieds ; c'était son épouse qui l'aidait avant son décès. Grâce à l'ergothèque, il peut tester des aides techniques recyclées. Depuis, Jean-Claude participe à des ateliers toutes les semaines et fait des activités avec l'école maternelle et l'EHPAD.

L'action du centre de ressources et de preuves pour soutenir l'efficacité des politiques de prévention de la perte d'autonomie

Afin d'accompagner les conférences des financeurs dans la recherche d'efficacité des actions engagées sur leur territoire, la CNSA a mis en place un centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie. Son périmètre d'action concerne en priorité l'axe 5 des conférences des financeurs relatif aux actions collectives de prévention.

Quatre missions principales lui sont confiées :

- Capitaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie et de promotion de la santé probantes et prometteuses, en associant approches scientifiques et empiriques ;
- Diffuser de manière accessible, pour éclairer les pratiques et les décisions, les interventions ayant fait la preuve de leur efficacité ;
- Élaborer des référentiels et outils d'aide à la décision en matière de prévention de la perte d'autonomie ;
- Contribuer au pilotage de la prévention de la perte d'autonomie et à la mise en œuvre de la politique interministérielle de prévention, en garantissant l'équité territoriale à travers l'association de l'ensemble des acteurs qui concourent à une politique coordonnée de prévention.

Ainsi, en lien avec les référents des conférences des financeurs et tous les acteurs de l'écosystème des conférences, le CRP vise à proposer des ressources et à coconstruire des outils au service de l'efficacité des politiques de prévention de la perte d'autonomie. Le programme de travail du CRP comporte notamment la publication des synthèses et des bonnes pratiques présentant l'état des lieux des connaissances scientifiques sur les thématiques prioritaires de prévention (comme la nutrition¹⁷ et la prévention des chutes par l'activité physique¹⁸) et l'organisation de journées thématiques à destination des membres des conférences et des porteurs de projets. Afin de mettre à disposition des conférences des financeurs des modèles d'actions probantes, le CRP réalise un repérage et une évaluation d'actions prometteuses par l'intermédiaire du fonds VITAL.

Entre 2024 et fin 2026, le CRP organise, avec l'appui de l'Union des gérontopôles de France, des journées thématiques afin que financeurs et porteurs de projets partagent des repères clés avant de mener des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie. Les thématiques suivantes seront abordées dans le cadre de ces journées :

- Prévention et promotion de la santé des personnes de 60 ans et plus en 2024 ;
- Évaluer l'impact d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie en 2025 ;
- Marketing social : stratégies favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé en 2026.

Les outils produits par le CRP sont disponibles sur le site de la CNSA¹⁹.

2. L'approche pluriannuelle des financements se concrétise dans les territoires

Entre 2022 et 2023, la part des conférences ayant adopté le mode de fonctionnement pluriannuel a progressé de manière significative. En 2022, une enquête flash a révélé que 43 % des conférences (33 sur 77 répondants) avaient engagé ce mode de fonctionnement. En 2023, ce taux a beaucoup augmenté, atteignant 57 %, soit 58 conférences sur 101 installées. Cette progression de 14 points en un an reflète un engagement croissant des conférences en faveur de la pluriannualité, alternant ainsi entre un cadre annuel et pluriannuel en fonction des demandes de financement et des besoins des personnes âgées sur le territoire.

Cette évolution est appuyée par la trajectoire pluriannuelle posée dans la COG de la CNSA 2022-2026. Avec une enveloppe de plus d'un milliard d'euros de crédits dédiés à la perte d'autonomie et à la lutte contre l'isolement engagés à l'horizon de 2026, la COG offre une vision pluriannuelle pour les conférences leur permettant de s'engager sur un temps plus long auprès des porteurs et de mieux piloter leurs dépenses.

¹⁷ [Nutrition. Comment favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé ? État des lieux des connaissances scientifiques sur la mise en œuvre de sessions d'éducation nutritionnelle à destination des personnes de plus de 60 ans.](#)

¹⁸ [Activité physique. Comment mener un programme pour prévenir le risque de chutes ? État des lieux des connaissances scientifiques sur la mise en œuvre de sessions d'activité physique visant en particulier à prévenir le risque de chutes à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.](#)

¹⁹ [Centre de ressources et de preuves.](#)

La gestion budgétaire pluriannuelle est une approche de plus en plus ancrée dans les territoires, qui a été facilitée en 2023 par l'adoption de nouvelles pratiques par les conférences, visant à promouvoir des actions de prévention avec plus d'impact tout en simplifiant les procédures. Ce cadre permet d'enrichir la stratégie de prévention en termes de publics ciblés et de thématiques d'action, grâce à des moyens plus importants alloués aux porteurs, garantissant ainsi une stabilité et une continuité des ressources. Cependant, comme toute pratique, la pluriannualité pose un certain nombre de défis à relever pour garantir sa pérennité.

2.1 La gestion budgétaire pluriannuelle : vers une simplification des démarches pour un pilotage plus stratégique

Le financement pluriannuel offre la possibilité d'anticiper les dépenses, tant pour les conférences des financeurs que pour les porteurs, ce qui permet notamment une planification plus souple. La gestion budgétaire pluriannuelle s'impose progressivement au sein des conférences, permettant d'alléger les procédures administratives liées à la gestion des appels à projets et d'assurer aux porteurs une plus grande continuité dans la mise en œuvre des actions de prévention.

Diverses pratiques ont été instaurées par les conférences en 2023, visant à promouvoir la mise en œuvre de la pluriannualité. Souvent introduite par des phases d'expérimentation, la pluriannualité est désormais solidement ancrée dans le mode de fonctionnement de nombreuses conférences, ce qui implique un certain nombre d'adaptations des pratiques. Pour assurer une bonne mise en œuvre de la gestion pluriannuelle des financements, l'implication des acteurs locaux dès les premières étapes s'avère essentielle.

L'expérimentation comme levier de mise en œuvre des nouvelles pratiques de financement pluriannuel

Pour accompagner le passage aux nouvelles pratiques de financement pluriannuel, plusieurs conférences ont mis en place ou poursuivi des expérimentations en 2023. Le plus souvent, il s'agit de soutenir des projets qui contribuent à la consolidation et à la pérennisation du dispositif territorial de prévention à travers la mise en place d'une offre socle qui répond à un certain nombre de critères définis par les membres.

Ainsi, depuis 2022, la conférence des financeurs de Saône-et-Loire (71) a lancé un cadre expérimental visant à tester la mise en place d'un programme socle de prévention territorial pour :

- Assurer une couverture des territoires par une offre d'actions pluriannuelles efficaces et sécurisées ;
- Apporter une meilleure visibilité aux actions de prévention déployées sur le territoire par le biais d'une stabilisation d'une programmation socle pluriannuelle et définie ;
- Aboutir à une répartition plus équitable et optimale des fonds dédiés sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Simplifier l'instruction des actions de prévention de la perte d'autonomie pour les porteurs de projets et le département et diminuer le temps de traitement de l'appel à projets.

L'expérimentation des financements pluriannuels a également été initiée dans d'autres départements, comme la Mayenne (53), où des projets pilotes ont été choisis pour bénéficier de subventions pluriannuelles, notamment pour des actions mises en place dans le cadre de l'axe 1 « Accès aux équipements et aux aides techniques individuelles », de l'axe 4 « Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants » et de l'axe 5 « Actions collectives de prévention ». Une expérimentation peut notamment être mise en œuvre, dans un premier temps, dans le cadre d'une convention d'un an avec le porteur, afin d'évaluer la qualité du projet (le respect du calendrier, l'impact de l'action en termes de prévention, le caractère reproductible de l'action...) avant de valider le passage au format pluriannuel.

Un cheminement progressif vers des modalités de financement pluriannuel plus stratégiques

Dans la continuité de la volonté partagée entre les membres des conférences d'optimiser la répartition des ressources et de simplifier les démarches administratives, des pratiques de financement pluriannuel sont progressivement mises en place. Pour certaines conférences, ces pratiques évoluent depuis quelques années, tandis que pour d'autres, le cadre de financement pluriannuel n'a été instauré qu'en 2023.

Plusieurs éléments communs peuvent être identifiés dans les approches développées par les conférences. Ainsi, parmi les critères essentiels de sélection des projets pour un financement pluriannuel, une attention particulière est accordée aux porteurs historiques ayant prouvé l'efficacité de leurs actions sur plusieurs années.

Les pratiques les plus fréquentes pour favoriser le cadre de financement pluriannuel incluent :

- L'intégration de la pluriannualité dans le programme coordonné. Par exemple, le département du Nord (59) a lancé un appel à projets pluriannuel dans le cadre du programme « Phosphor'âge 2023-2024 », avec un financement total de 6,5 millions d'euros sur deux ans, en cohérence avec son nouveau programme coordonné ;
- L'évolution des cahiers des charges pour y inclure la possibilité de financement pluriannuel. Par exemple, la conférence de la Vienne (86) a modifié son cahier des charges pour intégrer la pluriannualité, notamment en ce qui concerne les actions de prévention financées dans le cadre des axes 4 et 5.

Dans ce cadre, penser la pluriannualité des actions de prévention financées *via* le concours AAP dès le diagnostic territorial, puis la concrétiser dans le programme coordonné de financement et veiller à inscrire les appels à projets en cohérence avec ces programmes, mais également dans certains schémas directeurs d'autonomie, constitue une bonne pratique mise en œuvre par plusieurs conférences.

Le financement pluriannuel en Vendée (85) : une approche souple pour développer des actions de prévention plus ambitieuses

Au sein de la conférence des financeurs de la Vendée (85), l'approche pluriannuelle de financement a été mise en place dans la continuité des réflexions menées par les membres depuis la création de l'instance, notamment en lien avec les centres sociaux du département, qui bénéficient régulièrement du renouvellement de leur financement. Les modalités de financement pluriannuel se sont concrétisées dans le cadre de l'appel à projets 2023.

Grâce à une programmation étalée sur trois ans, le financement pluriannuel offre aux porteurs un soutien dans la durée et une forme de sécurité, leur permettant de disposer de suffisamment de temps pour la réalisation d'actions de prévention inspirantes tout en préparant la suite. Il allège également leur charge administrative, en dispensant les porteurs du dépôt de dossier pour les deux années suivantes. Seuls peuvent bénéficier du financement pluriannuel les porteurs déjà financés par la conférence pendant au moins deux exercices précédents.

Le projet du centre socioculturel Ruche d'idées à Talmont-Saint-Hilaire offre un exemple emblématique d'action pluriannuelle soutenue par la CFPPA de la Vendée (85). Le porteur a mis en place une programmation des « Jeudis du bien-vieillir » cofinancée par la conférence des financeurs au titre du concours AAP et par la CARSAT Pays de la Loire sur son propre budget. Le soutien dans la durée favorise la création du lien avec les participants et permet de construire la réflexion sur la suite du projet, au-delà du financement initial, en lien avec les besoins repérés lors des moments conviviaux organisés après chaque atelier. En effet, ces temps d'échanges entre les participants offrent une occasion de faire émerger des idées de nouvelles actions grâce à une participation active des bénéficiaires.

Pour les membres de la CFPPA, l'approche pluriannuelle permet de réduire le volume de dossiers à instruire chaque année, libérant ainsi le temps pour le suivi des actions en cours et l'examen des nouvelles demandes de financement. En outre, elle offre une meilleure visibilité sur les crédits restant disponibles. Cette information peut être croisée avec les thématiques déjà mobilisées et les besoins non couverts, ce qui favorise ainsi une gestion plus stratégique des ressources. Les actions pluriannuelles bénéficient également d'une meilleure reconnaissance de la part des financeurs, car elles offrent des garanties supplémentaires quant à la qualité du projet, ce qui favorise ainsi le cofinancement entre les membres de la conférence.

L'approche pluriannuelle développée par la conférence se distingue aussi par sa souplesse. En cas de non-atteinte des objectifs durant la première année de la mise en œuvre de l'action, la participation financière de la CFPPA n'est pas versée au porteur. Toutefois, il sera possible d'engager de nouveau le financement l'année suivante pour ajuster ou corriger l'action, ce qui permet ainsi une gestion plus efficace des ressources.

L'implication des membres de droit dans la mise en œuvre de la pluriannualité sur les territoires

L'évolution des modes de fonctionnement des conférences vers un financement pluriannuel constitue une étape cruciale pour pérenniser ces pratiques à moyen terme, tout en élargissant la couverture des projets de prévention. Toutefois, pour garantir le succès de la pluriannualité sur le terrain, l'engagement et l'implication active des acteurs dans la mise en œuvre de ces pratiques sont indispensables.

La mise en œuvre des conventions pluriannuelles repose sur l'implication continue des acteurs territoriaux, à travers des réunions régulières et des concertations. Les assemblées plénières et les réunions techniques des membres de la conférence des financeurs, au cours desquelles les sujets liés à la pluriannualité sont discutés, jouent un rôle clé dans l'implication des acteurs comme les éventuelles possibilités de cofinancement pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

En Vendée (85), une coordination étroite entre les membres de droit, tels que le conseil départemental, la CARSAT et la MSA, permet de définir précisément les actions qui bénéficieront du soutien pluriannuel. Cette collaboration vise à éviter que les crédits de la CFPPA se substituent aux financements déjà existants, assurant ainsi une meilleure distribution des ressources dans une logique de complémentarité entre les membres. Une approche similaire est mise en œuvre dans les Pyrénées-Orientales (66), où l'attention des membres de la conférence à la couverture territoriale contribue à renforcer la complémentarité des financements et la coordination budgétaire avec les partenaires. En Seine – Saint-Denis (93), les projets pluriannuels font l'objet d'une étude supplémentaire approfondie par les membres de la conférence des financeurs réunis au sein du comité technique. Cette démarche vise notamment à favoriser le cofinancement pour ce type de projets.

La gestion pluriannuelle s'inscrit ainsi dans une logique de coopération continue entre les membres de la conférence, en renforçant la dynamique partenariale essentielle pour répondre aux enjeux de la prévention de la perte d'autonomie. Ce mode de gestion favorise l'harmonisation des pratiques et encourage des initiatives conjointes tout en tenant compte des spécificités et des compétences de chaque financeur. L'implication des acteurs territoriaux se traduit également par des actions concrètes mises en place sur les territoires à destination des opérateurs de prévention.

Un partenariat stratégique avec la CARSAT pour soutenir les projets pluriannuels mis en place par la conférence de Lot-et-Garonne (47)

Le fonctionnement établi par la conférence de Lot-et-Garonne (47) illustre le rôle des membres dans l'évolution des modalités de financement vers une approche pluriannuelle, grâce au partenariat avec la CARSAT Aquitaine. Cette collaboration, qui doit être concrétisée en 2024, repose sur un cofinancement à parts égales, sur trois ans, de neuf actions d'activité physique adaptées sélectionnées via l'appel à projets de la conférence.

À la suite d'une expérimentation menée en 2023 avec deux porteurs historiques, la conférence prévoit d'étendre cette démarche en impliquant dans un premier temps d'autres opérateurs déjà financés ayant prouvé l'efficacité de leurs actions à long terme. En parallèle, une enveloppe spécifique sera dédiée aux nouveaux opérateurs, avec l'objectif de les intégrer progressivement dans ce cadre pluriannuel à l'avenir.

Pour accompagner cette dynamique, des actions de formation et d'accompagnement individuel des porteurs sélectionnés seront mises en place afin de renforcer l'efficacité de l'approche. Une demi-journée dédiée à l'utilisation de la plateforme [Pour bien vieillir](#) sera également programmée en lien avec la CARSAT, dans le but de valoriser les résultats des actions pluriannuelles menées.

Le suivi de la réalisation des actions reposera sur le respect des délais de transmission des bilans intermédiaires par les porteurs et sur les résultats des visites d'observation prévues avec la participation de la CARSAT.

L'objectif principal de cette démarche est double : offrir une meilleure visibilité financière aux porteurs de projets tout en favorisant leur acculturation à la prévention et leur montée en compétence. Cette approche vise ainsi à valoriser l'investissement de la CFPPA auprès de ces porteurs depuis plusieurs années.

2.2 Les enjeux et les perspectives du financement pluriannuel

L'évolution des modes de financement vers une approche pluriannuelle reflète la volonté des conférences de structurer les actions de prévention sur le long terme, tout en conservant une flexibilité nécessaire à l'émergence de nouveaux projets.

Cette approche offre de nombreux avantages, tant pour les conférences que pour les porteurs de projets, en apportant stabilité et prévisibilité financière. Pour autant, cette pratique de financement pose également des défis pour certaines conférences, qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de ce mode de fonctionnement. C'est dans cette perspective que la CNSA développe, en 2024, des travaux en vue d'élaborer des outils de sélection et de suivi des actions pluriannuelles.

Entre recherche de simplification et projets à plus fort impact : une approche pluriannuelle à investir par les territoires

Le conventionnement pluriannuel offre de nombreux avantages pour les conférences et les porteurs de projets. Il permet d'atténuer les inconvénients des appels à projets annuels, tels que les contraintes de calendrier pour la réalisation des actions et la charge administrative liée à l'instruction des demandes, tout en facilitant le suivi annuel.

Parmi les avantages identifiés :

- Une stabilité et une continuité des projets permettant de développer des actions plus ambitieuses. Ainsi, la conférence de la Loire-Atlantique (44) a développé progressivement le fonctionnement par financements pluriannuels afin de pérenniser les actions, permettant aux porteurs d'avoir une meilleure visibilité sur leur budget et de pouvoir toucher de nouveaux publics. En Seine – Saint-Denis (93), l'approche pluriannuelle offre aux porteurs la possibilité de développer des projets plus ambitieux, tant dans leurs objectifs que dans les thématiques abordées. Du point de vue des financeurs, ce dispositif favorise une planification stratégique et une meilleure articulation des actions entre les opérateurs, tout en constituant une forme de sécurité pour ces derniers. Pour la Métropole de Lyon (69) et les Pyrénées-Orientales (66), la gestion pluriannuelle se traduit par le financement de projets de plus grande envergure et de meilleure qualité, avec un impact plus marqué sur la prévention de la perte d'autonomie. Elle offre par exemple la possibilité de développer des programmes multithématiques, répondant ainsi à des besoins variés et complexes ;
- Une réduction de la charge administrative : la pérennisation des modèles et outils de suivi diminue le volume de dossiers à traiter lors des futurs appels à projets, en raison de l'engagement d'une partie du concours déjà acté sur les appels à projets précédents. C'est notamment le cas dans les conférences de la Seine – Saint-Denis (93) et de la Vendée (85) où la pluriannualité permet de simplifier l'instruction des dossiers et de disposer ainsi d'un temps supplémentaire pour renforcer le suivi des actions et l'accompagnement des porteurs ;
- Une flexibilité et une souplesse pour les porteurs des projets : la pluriannualité permet aux porteurs de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans le déploiement de leurs actions, permettant d'ajuster plus facilement leur calendrier en fonction des besoins et de l'évolution des projets, comme l'illustrent les expérimentations du fonctionnement pluriannuel menées par les conférences de la Métropole de Lyon (69) et de la Vienne (86). De même, pour la conférence de la Somme (80), le mode de fonctionnement pluriannuel, qui allonge le délai de réalisation des actions, favorise leur mise en œuvre auprès d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

Les défis à relever pour pérenniser ces pratiques

La gestion pluriannuelle, tout en offrant des avantages notables, s'accompagne de défis à relever pour assurer sa pérennisation :

- Complexité administrative accumulée : dans la Vienne (86), la pluriannualité a entraîné en 2023 une surcharge de travail liée au traitement des bilans intermédiaires et aux nouvelles modalités de financement, nécessitant l'adaptation des outils de suivi ;
- Difficultés de pérennisation des actions au-delà du financement de la conférence : par exemple, certains porteurs de projets soutenus par la CFPPA du Gers (32) rencontrent des difficultés à maintenir leurs projets après la fin du financement par la conférence. En effet, une part significative des ressources de la conférence est mobilisée pour soutenir des actions pluriannuelles, ce qui limite les fonds disponibles pour de nouveaux projets. C'est pourquoi la durée de financement d'une action est limitée à trois ans en vue de soutenir de nouveaux acteurs. La recherche de financements complémentaires est particulièrement difficile pour les petites structures qui, malgré le soutien initial pluriannuel de la conférence, ne sont pas toujours en mesure d'assurer la continuité de leurs projets ;

- Impact différé des dépenses : dans la Métropole de Lyon (69), certains porteurs de projets ont choisi de reporter une partie des fonds non utilisés la première année sur la deuxième année de financement, notamment en cas de difficultés au démarrage du projet. Toutefois, dans le cadre de conventionnement pluriannuel, les porteurs doivent fournir un bilan intermédiaire et établir un budget prévisionnel distinct pour chaque année. Ces obligations, bien qu'essentielles pour une gestion rigoureuse, complexifient le processus de versement des crédits sur les deux années suivantes.

Ces points nécessitent une vigilance particulière dans le processus de financement pluriannuel. Il est essentiel d'accorder une attention accrue au suivi des dépenses, notamment lors de la phase de transition, afin d'éviter l'impact négatif sur la consommation des concours. De plus, il est important pour les conférences de développer des outils adaptés qui permettent de suivre efficacement les actions financées, dans une optique d'allègement de la charge administrative et de simplification du suivi des actions mises en œuvre.

La stratégie de gestion budgétaire pluriannuelle développée par la conférence des financeurs de la Somme (80)

Face aux difficultés rencontrées dans le pilotage annuel des financements pluriannuels, la conférence de la Somme (80) a mis en place une nouvelle stratégie pour faciliter le suivi de la réalisation des actions et la collecte des données nécessaires pour la remontée de bilan à la CNSA.

Une approche trimestrielle de suivi des dépenses a été instaurée :

- Relevés trimestriels des dépenses : chaque trimestre, un état des dépenses est généré par le service financier et comparé aux informations enregistrées dans le tableau de suivi tenu par la référente. Ce tableau centralisé permet de repérer rapidement les subventions non sollicitées ou les actions retardées ;
- Relance proactive des porteurs : dès septembre de chaque année, les porteurs de projets sont contactés pour rappeler les échéances liées aux bilans intermédiaires. Cette anticipation évite les retards dans la complétude des bilans intermédiaires ou définitifs ;
- Vision globale et actualisée des actions : cette approche offre une visibilité sur l'état d'avancement des actions et facilite l'identification rapide des projets en difficulté nécessitant un accompagnement particulier.

Cette stratégie a permis à la conférence d'assurer une meilleure fiabilité des données lors de la transmission des données d'activité annuelles à la CNSA. Même en cas de mobilité de personnel ou de restructuration interne, les informations sont désormais centralisées et accessibles à tout moment, garantissant la continuité du suivi.

Certains porteurs de projets ont souligné que ce dispositif de suivi trimestriel les aide également à organiser leur propre suivi, notamment dans un contexte où le *turn-over* au sein de leurs équipes est fréquent.

La pluriannualité, au cœur du programme de travail en 2024 pour lever les freins existants

L'évolution des pratiques de financement vers un format pluriannuel constitue aujourd'hui un enjeu central pour les conférences qui y travaillent depuis plusieurs années. Ce mode de fonctionnement suscite un intérêt croissant, notamment dans des départements comme la Seine – Saint-Denis (93) et les Pyrénées-Orientales (66) qui intègrent progressivement des démarches pluriannuelles dans leurs programmes coordonnés, ainsi que dans les cahiers des charges. En 2024, elle est au centre du programme de travail de nombreux acteurs de la prévention. La CNSA entend soutenir ces travaux pour aider à structurer et promouvoir l'approche pluriannuelle.

Afin d'accompagner les conférences dans cette transition, les modalités des financements pluriannuels sont abordées dans le cadre des groupes de travail avec les référents des conférences, que la CNSA organise. Ces rencontres s'appuient sur l'expérience des conférences qui ont déjà expérimenté le mode de fonctionnement pluriannuel afin de favoriser l'interconnaissance et la mutualisation des bonnes pratiques de financement pluriannuel.

Les perspectives du financement pluriannuel adapté aux besoins locaux en Saône-et-Loire (71)

Depuis 2022, la conférence de Saône-et-Loire (71) travaille pour développer des procédures de financement visant à intégrer davantage les spécificités locales dans une logique pluriannuelle adaptée au territoire et aux ressources identifiées. Dans le cadre d'une expérimentation initiée en 2023, la conférence a mis en œuvre une démarche partenariale de construction d'un programme territorialisé autour d'une offre socle de prévention.

Cette approche repose sur deux étapes clés :

- L'évaluation du programme coordonné 2019-2021 ;
- La mise en œuvre d'un appel à manifestation d'intérêt sur le territoire d'expérimentation dans le cadre du nouveau programme coordonné pour la période 2022-2024.

L'expérimentation se concentre sur des thématiques socles, pour deux raisons principales :

- La transversalité des enjeux : ces thématiques, telles que l'activité physique adaptée, l'usage du numérique et la mobilité, concernent l'ensemble des territoires du département ;
- La nécessité d'une vision à long terme : les membres de la conférence ont souligné l'importance de déployer ces actions pendant une période plus longue pour qu'elles aient un impact plus fort.

La mise en œuvre de la contractualisation pluriannuelle s'appuie sur une implication active des porteurs de projets locaux, mobilisés dès les premières étapes de la démarche. Par ailleurs, l'ARS apporte un appui stratégique à la démarche en facilitant les liens avec les contrats locaux de santé et les animateurs territoriaux.

3. L'impact du *turn-over* des référents sur l'organisation des conférences

Une tendance à la hausse du *turn-over* parmi les référents des conférences des financeurs a été identifiée à l'issue de la crise du COVID. En 2023, le taux de *turn-over* (28,7 %) a diminué légèrement en comparaison avec 2022 (32,7 %), mais celui-ci reste plus élevé qu'en 2021 (20,8 %).

Sur 101 conférences installées, un peu moins de 50 % des référents des conférences sont restés en poste depuis 2021, contre 54 % pour la période 2020-2022. De surcroît, 11 % des conférences ont connu un *turn-over* annuel durant les trois derniers exercices.

Le *turn-over*, fréquent au sein des équipes chargées de l'animation des conférences des financeurs, peut créer des problématiques importantes, ce qui peut affecter le bon déroulé et la réalisation des missions. Dans ce contexte, le rôle des référents CFPPA évolue en lien avec un besoin d'outillage plus important. Afin d'assurer la continuité de l'animation des conférences des financeurs et de favoriser le développement d'une expertise technique, essentielle pour un pilotage efficient, une attention particulière au recrutement et au parcours d'intégration des nouveaux arrivants est nécessaire, en lien avec les outils mis en place par la CNSA.

3.1 Des vacances de poste de plus en plus fréquentes nécessitant une réorganisation des équipes

Confrontés à des vacances de postes prolongées au sein des équipes chargées de l'animation des conférences des financeurs, souvent composées d'une seule personne avec l'appui de son supérieur hiérarchique et/ou d'un agent administratif, de nombreux départements ont dû réaliser des aménagements et réorganiser le travail afin d'assurer une continuité de l'action de la conférence en 2023. Cette dynamique s'est notamment matérialisée par la redistribution de tâches sur d'autres membres des services départementaux. Ces situations, exacerbées par le *turn-over* fréquent, conduisent à l'augmentation de la charge de travail pour les collaborateurs qui restent en poste, ce qui fragilise davantage la situation en matière des ressources humaines. Des adaptations, telles que la mise en place de formations ciblées et des recrutements supplémentaires, afin de permettre notamment le fonctionnement des référents en binôme, pourraient contribuer à prévenir les départs prématurés des personnes chargées de l'animation des conférences des financeurs.

Une charge de travail perçue comme trop importante

Près d'un tiers des conférences a connu le départ d'une ou de plusieurs personnes au sein de l'équipe d'animation de la CFPPA en 2023. La plupart des départs des référents sont liés à la nature même du poste, à savoir la charge de travail perçue comme trop importante et une large diversité des tâches attribuées qui doivent être exécutées en parallèle, ce qui rend le poste particulièrement exigeant. En outre, près de 75 % des référents CFPPA exercent d'autres missions dans le périmètre de leur poste, et un quart gère trois missions ou plus dans le cadre de ses fonctions. Il s'agit le plus souvent de l'animation de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI) ou du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). D'autres missions annexes concernent la gestion des subventions du conseil départemental dans le champ du vieillissement ou du handicap, la lutte contre l'isolement, la coordination du schéma directeur d'autonomie et l'animation du réseau des centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

D'autre part, le sentiment d'isolement sur le poste et le caractère répétitif de certaines tâches administratives réalisées dans ce cadre conduisent des référents à démissionner. Les départs peuvent notamment avoir lieu lorsque la personne recrutée s'intéresse davantage à l'ingénierie des actions de prévention ou à l'intervention directe auprès des bénéficiaires et que le poste proposé ne répond pas à ses attentes sur ces sujets. Le poste de référent de la conférence des financeurs est perçu comme comprenant des missions riches et variées, mais qui se trouvent régulièrement alourdies par une charge administrative importante. Les référents évoquent des tâches chronophages, éloignées des compétences initialement recherchées, comme la préparation des courriers de notification des porteurs, le suivi du conventionnement et la gestion des bilans.

La vacance prolongée de certains postes de référents en 2023 a conduit plusieurs départements à redistribuer les tâches liées à la mission d'animation de la conférence des financeurs à d'autres membres de leurs équipes. Dans les cas où des postes clés n'étaient pas pourvus, cela a pu créer des dysfonctionnements dans la dynamique de l'instance et le suivi des projets. Cette situation a pu également conduire à une surcharge de travail pour les personnes appelées à réaliser des efforts supplémentaires dans l'objectif de compenser l'instabilité des recrutements.

Besoin d'outillage et de formation afin de prévenir les départs des référents

Plusieurs leviers sont cités par les référents des conférences des financeurs en vue de prévenir les départs au sein des équipes. Les principales solutions énoncées concernent la mise en place de formations ciblées pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'un fonctionnement des référents en binôme, grâce notamment à des recrutements supplémentaires, et enfin les échanges avec les autres conférences. Dans plusieurs régions, des réunions régulières entre les référents de départements limitrophes ont lieu. Elles permettent de nourrir une culture commune et d'organiser le partage d'expériences et de pratiques jusqu'à l'élaboration d'outils communs entre ces conférences. Elles offrent également aux participants un soutien entre pairs précieux lorsqu'ils se sentent isolés dans l'exercice de leur fonction. Afin d'encourager cette dynamique, la CNSA entend mettre en place, à partir de 2024, des journées régionales inter-CFPPA ouvertes à l'ensemble des membres ; les premières rencontres sont prévues en Nouvelle-Aquitaine et en Normandie.

Le rôle de la CNSA dans l'accompagnement des référents CFPPA est perçu comme important, à la fois en tant que pilote de réseau, à travers l'organisation et l'animation de réunions entre les référents et les membres des conférences au niveau national, mais aussi en matière d'appui méthodologique. En effet, les référents expriment des attentes concernant la mise à disposition d'une documentation permettant de clarifier les orientations nationales en matière de prévention de la perte d'autonomie et de partager les bonnes pratiques de financement, en vue de faciliter leur exercice professionnel. Aujourd'hui, l'extranet de la CNSA permet déjà aux référents d'accéder à de nombreux outils validés au niveau national et partagés par leurs homologues. La création du centre de ressources et de preuves sur la prévention de la perte d'autonomie vise à permettre à la CNSA de mieux répondre à ces enjeux à l'avenir grâce à l'élaboration de référentiels et d'outils d'aide à la décision ainsi que par la diffusion de modèles d'interventions probantes et prometteuses, associant approches scientifiques et empiriques.

Enfin, un plus grand appui institutionnel et une meilleure valorisation de leur expertise au sein des services des conseils départementaux sont attendus par les référents, au travers notamment de la pérennisation du poste (statut de fonctionnaire, contrat à durée indéterminée), de son positionnement hiérarchique, mais aussi plus globalement, de la place de la prévention dans la politique départementale de l'autonomie. Dans une moindre mesure, les référents citent d'autres leviers tels que le niveau de rémunération et les modalités de télétravail.

3.2 Les stratégies des conférences des financeurs pour réduire l'impact du *turn-over* sur leur activité

Les changements de personnel au sein des équipes chargées de l'animation des conférences peuvent créer de nombreux défis pour la poursuite des missions. Les passations de postes incomplètes ou trop brèves peuvent compromettre la transmission d'informations essentielles, fragilisant le suivi des projets. Des situations remontées par les conférences dans leurs bilans 2023 soulignent l'importance de processus de transition et de recrutement bien structurés pour garantir la réussite des missions de la CFPPA. Associés à la réduction de la charge de travail, ainsi qu'à une meilleure implication des membres de droit dans le fonctionnement de l'instance, ils sont essentiels afin d'accompagner les conférences des financeurs dans leurs missions.

La passation de poste, un gage de continuité des missions de référent de la conférence des financeurs

Dans le cadre de certains changements de poste intervenus en 2023, la passation a pu parfois être absente ou considérée comme trop brève. De fait, un tiers des personnes recrutées indiquent ne pas avoir été satisfaites de leur parcours d'intégration. Ainsi, plusieurs référents CFPPA ont indiqué n'avoir bénéficié, de la part de leurs prédécesseurs, que d'un temps restreint à une seule journée de « tuilage ». Cela s'est avéré inadapté, car seuls quelques sujets, souvent de nature réglementaire, ont été abordés en priorité, en omettant par exemple le fonctionnement actuel et la mise en relation avec les porteurs des projets en cours.

Au contraire, les personnes qui estiment être satisfaites de leur passation de poste précisent avoir bénéficié d'un accompagnement de la part de leur direction ou d'un apprentissage grâce au travail en binôme avec la personne quittant le poste, au cours d'une période suffisamment longue, ce qui a facilité l'intégration. Une manière de lisser la charge liée au « tuilage » peut être la mise en place d'un apprentissage en alternance : ainsi, la référente de la conférence des financeurs de la Loire (42) a été recrutée en tant que chargée de projet à la suite de deux ans d'alternance. Ce format permet aux référents de fonctionner en binôme, tout en disposant d'une ressource à moindre coût et en éveillant de potentielles vocations.

En effet, ces périodes de transition sont cruciales et, si elles se révèlent insuffisantes, risquent de compromettre et de fragiliser la continuité des missions ainsi que d'affaiblir le suivi des actions en cours. Pour améliorer le parcours d'intégration des nouveaux référents, un accompagnement interne tout comme le temps suffisant pour s'appropriier la documentation partagée par la CNSA sont nécessaires. Plusieurs référents ont exprimé le besoin de centraliser les informations sur une plateforme accessible à l'échelle nationale, incluant une documentation claire et cohérente ainsi que des données facilement disponibles sur l'écosystème de la conférence des financeurs. Pour répondre à cet enjeu, la CNSA a mis en place un kit du nouvel arrivant²⁰ qui permet d'apporter des informations essentielles pour les personnes venant de prendre leur fonction auprès de la conférence des financeurs.

²⁰ Disponible dans la bibliothèque de documents de l'extranet CFPPA, partie Ingénierie.

La recherche de profils adaptés afin de garantir des recrutements réussis

Lorsqu'un recrutement est finalisé, il peut arriver que la personne recrutée n'ait pas un profil adapté et ne dispose pas des compétences ou de l'expérience nécessaires pour assurer pleinement la continuité des missions de la CFPPA. Ces aléas de recrutement ajoutent une charge supplémentaire aux autres membres de l'équipe, qui doivent souvent assumer des responsabilités accrues pour compenser.

Plusieurs personnes recrutées au poste de référent CFPPA en 2023 indiquent avoir rencontré des difficultés lors de leur arrivée en poste en raison d'une absence de connaissance préalable du secteur. Pour cette raison, et en s'appuyant sur la cartographie des profils des référents, il est possible d'établir certains critères permettant d'identifier les profils qui auront davantage de facilités à appréhender le poste :

- Une connaissance de l'environnement des collectivités territoriales : les personnes disposant d'une connaissance et d'une expérience préalables du fonctionnement du secteur public local auront davantage de facilités pour s'adapter à ce poste qui a une forte dimension territoriale ;
- Une expérience dans le secteur sanitaire, social ou médico-social : les personnes ayant déjà travaillé dans ce secteur seront mieux préparées à aborder les thématiques spécifiques liées à la prévention de la perte d'autonomie. Cela leur permettra notamment de comprendre plus rapidement les enjeux et les défis associés au champ du vieillissement ;
- Une expérience dans l'ingénierie de projet : les personnes qui disposent d'un socle de connaissance en suivi et évaluation de projet auront plus de facilités à appréhender les outils mis en place dans le cadre des conférences ;
- Une formation en sciences humaines et sociales : les personnes ayant suivi une formation, en particulier universitaire, dans ces domaines auront une meilleure capacité à appréhender les enjeux des politiques sociales. Elles disposeront également d'un cadre théorique solide qui facilitera le suivi des projets complexes et la maîtrise des enjeux des membres de droit.

Des leviers pour limiter l'impact du *turn-over*

Afin d'atténuer les effets des départs et des recrutements nécessitant un temps d'adaptation au sein des équipes chargées de l'animation des conférences, plusieurs solutions organisationnelles sont évoquées par les référents :

- Des recrutements ponctuels en contrat à durée déterminée (CDD) pour pallier la surcharge de travail au cours de certaines périodes de l'année aux fortes exigences ;
- Une meilleure implication des membres de la conférence dans le travail de sélection et de suivi des projets ;
- Des recrutements pérennes ainsi que l'installation de postes dédiés uniquement à la CFPPA, sans missions annexes telles que l'animation de la CFHI, du CDCA ou le suivi des schémas directeurs, pour garantir la continuité des missions ;
- La mise à disposition des référents, au niveau national, d'un *process* type des conférences, dont des grilles d'analyse des dossiers de candidature et un modèle de calendrier ;
- Certains référents indiquent également, à la marge, l'importance d'un travail en binôme ou en équipe afin d'améliorer leur efficacité. Cette configuration permet de garantir, en cas de départ ou d'imprévu, la continuité des connaissances et du suivi des dossiers. Plusieurs référents notent en particulier l'importance de bénéficier d'un appui administratif pour le travail d'instruction des dossiers (temps de secrétariat).

Ainsi, le recrutement constitue le levier essentiel pour répondre efficacement à la croissance continue du nombre de projets et de porteurs d'une année à l'autre, ainsi qu'à la montée des exigences inhérentes aux missions de la conférence. Pour soutenir ces recrutements, les collectivités territoriales qui assurent la présidence des conférences des financeurs ont la possibilité de valoriser leurs dépenses au titre des dépenses de fonctionnement de la conférence dans le cadre du concours AAP. Depuis 2022, le montant de référence de 80 000 euros est considéré comme un investissement minimal incompressible nécessaire au fonctionnement du dispositif.

Le détail des règles d'utilisation des dépenses de fonctionnement est disponible chaque année en annexe du courrier de notification des concours. 35 territoires se sont saisis de la possibilité d'augmenter la valorisation de leurs dépenses de fonctionnement en 2023, contre 28 l'année précédente, afin de renforcer les capacités au sein des conférences, de façon à améliorer la coordination entre les partenaires, l'accompagnement des porteurs et le suivi des projets financés.

Malgré l'amélioration de la valorisation des crédits d'ingénierie en 2023, il reste une marge de progrès dans leur utilisation pour accompagner le bon fonctionnement des conférences des financeurs. Ainsi, huit territoires n'ont valorisé aucune dépense au titre de l'ingénierie durant le dernier exercice des CFPPA, contre dix en 2022, et 11 % des territoires ont valorisé moins de 5 % de leur concours AAP utilisé en 2023, ce qui représente une baisse de 9 points par rapport à l'année précédente.

3 La mutualisation des efforts des membres des CFPPA pour mieux répondre aux besoins

La coopération entre les membres se trouve au cœur de l'action des conférences, qui vise à coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie sur le territoire selon une stratégie partagée. La mutualisation des moyens financiers et des procédures entre les membres représente ainsi un levier afin de renforcer la coopération au niveau opérationnel. Ces pratiques, au cœur de la raison d'être des CFPPA, se développent aujourd'hui de plus en plus au sein des conférences « de la deuxième génération », ce qui permet de poser des objectifs de prévention plus ambitieux. Elles doivent être accompagnées par une stratégie de communication robuste pour faire connaître l'offre disponible, qui est indispensable pour mettre en place une politique coordonnée. Pour autant, malgré de nombreuses avancées dans le fonctionnement des conférences depuis plusieurs années, l'offre de prévention reste caractérisée par des disparités territoriales. Pour répondre à ces défis, la CNSA entend adapter son accompagnement des conférences dans une logique de proximité et selon une approche de pair-aidance, afin de favoriser le partage des solutions au service de l'équité territoriale en matière de prévention de la perte d'autonomie.

1. La structuration d'une approche mutualisée de financement entre les membres des conférences

La mutualisation des moyens financiers entre les membres de la conférence constitue un levier pour atteindre les objectifs stratégiques de prévention partagés et inscrits dans le programme coordonné. Si peu de conférences font le choix de l'inscrire parmi les orientations dans leur programme, les pratiques de financement mutualisé se déploient de plus en plus au sein des conférences, notamment sous forme d'appels à candidatures conjoints. Cette tendance doit être appuyée par la mise en œuvre d'une coopération plus stratégique entre les acteurs au niveau national, ce qui offrira une base de collaboration valorisable entre les financeurs sur les territoires.

1.1 Développement de pratiques de cofinancement et d'accompagnement des porteurs coconstruits

La coopération entre les membres de la conférence peut se faire à différents niveaux :

- Le cofinancement de projets sans la mutualisation de procédures de dépôt et de sélection de candidatures, par exemple dans le cadre d'appels à projets distincts publiés par les membres de manière indépendante. Dans ce cas-là, il appartient au porteur de projet de solliciter chaque membre pour une demande de financement spécifique selon le calendrier et les modalités propres à chaque financeur, ce qui peut être source de charge supplémentaire pour les porteurs. Les membres de la conférence peuvent également se faire le relais d'information sur des cofinancements existants ou potentiels au moment de l'étude des dossiers de candidatures pour le financement au titre du concours AAP ;

- Mutualisation des moyens et des financements : la publication d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets conjoints sous l'égide de la conférence des financeurs, qui mobilisent à la fois les crédits issus du concours AAP et des budgets propres des membres de droit, afin de disposer d'une enveloppe plus importante et d'optimiser ainsi la charge et les délais liés à l'instruction des demandes. Cette approche permet ainsi d'assurer une meilleure visibilité, partagée entre les financeurs, sur l'offre territoriale ;
- La délégation de gestion du concours AAP aux membres des conférences, le plus souvent des caisses de retraite (CARSAT, MSA) et des structures d'interrégimes telles que les groupements d'intérêt économique (GIE), des groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) et des associations. Cette forme de gestion du concours offre une souplesse aux conférences grâce au partage de la charge liée à la gestion budgétaire dans le cadre d'une convention de gestion conclue entre le conseil départemental et un autre membre.

Par ailleurs, l'objectif de cofinancement peut être inscrit dans le programme coordonné de financement en tant qu'orientation stratégique comme c'est le cas des nouveaux programmes des conférences des financeurs de Loir-et-Cher (41) et de Meurthe-et-Moselle (54).

Si la délégation de gestion est déjà largement utilisée par les conférences des financeurs depuis plusieurs années (en moyenne, un tiers des conférences mettent en place une délégation de gestion chaque année depuis 2019), les pratiques de cofinancement dans le cadre d'appels à candidatures conjoints ont également progressé ces dernières années. Ainsi, 32 conférences (32 %) ont publié en 2023 des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt avec la participation financière des membres sur leur propre budget.

La délégation de gestion : une approche stratégique pour optimiser le pilotage des budgets des conférences

La délégation de gestion représente aujourd'hui une approche privilégiée pour renforcer la coordination entre les acteurs de la prévention et optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Ce dispositif permet aux collectivités assurant la présidence des conférences de s'appuyer sur des partenaires disposant de compétences spécifiques, tout en assurant une mutualisation efficace des moyens.

La délégation de gestion du concours AAP peut être mise en place au profit d'un ou plusieurs membres de droit de la conférence pour le financement des aides techniques (axe 1 du périmètre des conférences) et des actions collectives de prévention hors résidences autonomie (axe 5). Ce dernier cas est un peu plus fréquent au sein des conférences, avec 55 % des délégations de gestion mises en œuvre en 2023 (21 sur 38) visant l'axe 5. Les structures délégataires de cet axe sont le plus souvent les structures d'interrégimes des caisses de retraite comme le GCSMS Atouts Prévention Rhône-Alpes, le GIE Ingénierie Maintien à domicile des personnes âgées (IMPA) et l'association Label Vie, suivies par les caisses CNAV/CARSAT.

Dans le cadre des délégations au titre de l'axe 5, la délégation de gestion au GIE IMPA Bourgogne – Franche-Comté a permis à la CFPPA de la Nièvre (58) de participer à un appel à projets sur la lutte contre l'isolement qui a abouti au financement de sept actions destinées aux bénéficiaires de groupe iso-ressources (GIR) 1 à 4. S'agissant du réseau CNAV/CARSAT, le département de la Seine – Saint-Denis (93) a par exemple conclu une convention de gestion avec la CNAV Île-de-France permettant d'alimenter les fonds disponibles dans le cadre d'appels à projets en direction des centres sociaux et des résidences sociales. Cette approche a permis aux partenaires de garantir une articulation cohérente entre leurs stratégies de financement dans un domaine de compétence partagé.

À l'inverse, les délégations de gestion pour le financement des aides techniques concernent le plus souvent les caisses de la MSA afin de favoriser leur accès par les travailleurs agricoles sur des territoires ruraux. Par exemple, le département de la Charente (16) a conclu une convention de délégation de gestion avec la MSA des Charentes ayant pour objet la réception et l'instruction des demandes d'aides techniques, la décision et la notification de l'aide ainsi que le paiement. La délégation concerne les retraités relevant de l'action sociale de la MSA des Charentes, âgés de 60 ans et plus, en GIR 5 ou en GIR 6, ayant fait l'objet de l'évaluation de l'état de fragilité de la personne dans le cadre d'une demande de plan d'aide, avec un besoin repéré d'une aide technique. De même, la conférence des financeurs du Morbihan (56) a mis en place deux délégations de gestion distinctes au profit de la CARSAT et de la MSA afin de faciliter l'accès aux aides techniques pour leurs ressortissants en GIR 5 et 6.

La diversité des modalités de délégation de gestion entre les territoires témoigne de l'importance de cette approche dans l'adaptation des réponses aux différents publics. En effet, les conférences concernées par une délégation de gestion ont en moyenne un niveau de consommation du concours AAP plus élevé que le taux de consommation moyen au niveau national, ce qui leur permet de disposer d'une meilleure couverture territoriale des actions.

Les appels à candidatures conjoints : un levier opérationnel pour structurer et mutualiser les financements et les pratiques sur les territoires

La mutualisation des financements entre les membres de la conférence dans le cadre d'appels à candidatures conjoints offre une traduction opérationnelle d'une collaboration stratégique permettant de renforcer la coordination sur le territoire. En 2023, de nombreuses collaborations ont été mises en œuvre, impliquant des partenaires tels que l'ARS, la CARSAT, la MSA et des collectivités locales. Cette pratique constitue un levier d'action opérationnel puissant, permettant de piloter les actions de prévention à un niveau supérieur de coordination, grâce à une structuration autour d'objectifs communs et à un rapprochement en termes de procédures de sélection et d'outils de suivi.

Les appels à candidatures conjoints mis en place par les conférences portent le plus souvent sur le soutien à l'accompagnement des proches aidants, les actions de prévention en EHPAD ainsi que les actions collectives de prévention. Les formats d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets conjoints sont divers et adaptés aux besoins et aux spécificités territoriales :

- Des appels à projets thématiques réalisés en partenariat avec des organismes disposant de compétences ou d'une expertise particulière dans certains domaines, par exemple des appels à projets à destination des EHPAD ou des plateformes de répit en faveur des proches aidants avec la participation de l'ARS. Ainsi, la conférence départementale métropolitaine des financeurs de la Côte-d'Or (21) a financé pour la première fois en 2023 des actions de prévention en EHPAD dans le cadre d'un appel à projets conjoint avec l'ARS. Cette modalité a permis une meilleure articulation de la sélection des projets entre les financeurs pour une répartition territoriale optimale des actions financées ;
- Des appels à projets thématiques élargissant la cible des actions éligibles grâce à des crédits additionnels. Par exemple, en Meurthe-et-Moselle (54), la collaboration avec l'ARS a permis de lancer une expérimentation d'une équipe mobile de prévention en EHPAD, coportée et cofinancée par l'ARS pour les dépenses de fonctionnement et par la CFPPA sur le volet prévention ;
- Des appels à projets thématiques ou généraux réunissant les crédits des concours versés par la CNSA et les apports des membres de la conférence, ce qui permet aux financeurs de disposer d'un budget global plus important et de simplifier les démarches pour les porteurs. Parmi les initiatives réussies initiées ou reconduites en 2023, peuvent être cités l'appel à candidatures conjoint publié par la conférence des financeurs du Rhône (69) et par la CARSAT Rhône-Alpes pour le développement d'actions d'accompagnement des proches aidants et l'appel à projets commun des membres de la conférence du Morbihan (56) pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des aidants et d'actions collectives, avec la participation de l'ARS et de la structure d'interrégimes Pour Bien Vieillir Bretagne. Dans le dernier cas, en complément des actions communes, les partenaires ont également pu préciser des objectifs prioritaires spécifiques pour chaque financeur, tels que le plan antichute, avec une attention particulière au repérage des fragilités des personnes âgées, et la réalisation d'ateliers collectifs selon le référentiel d'interrégimes. En outre, grâce à la participation des caisses d'interrégimes, les modalités des actions mises en œuvre sont accessibles sur le portail [Pour bien vieillir](#) puisque la saisie d'informations relatives à l'action constitue une obligation pour les porteurs financés. Ainsi, ce modèle de financement mutualisé contribue à améliorer la visibilité et la transparence des financements, tout en renforçant la transversalité entre les financeurs.

1.2 Une réflexion stratégique appuyée par des instances nationales

Les appels à candidatures communs et la délégation de gestion, aujourd'hui mis en œuvre par près d'un tiers des conférences des financeurs, incarnent une dynamique de collaboration renforcée, permettant de répondre aux enjeux territoriaux de manière cohérente et efficace tout en optimisant les ressources. Pour plus d'efficacité, cette approche peut être complétée au niveau local par l'articulation entre les opérateurs départementaux ou régionaux et les acteurs locaux, notamment *via* les contrats locaux de santé, en vue de garantir une couverture territoriale équilibrée et une diversité d'actions adaptées aux besoins spécifiques des territoires. Au niveau national, les cadres communs de coopération et les réflexions partagées entre les têtes de réseaux offrent un appui stratégique aux membres des conférences des financeurs dans les territoires souhaitant mettre en place une action mutualisée. Cette action reçoit une traduction concrète grâce au travail partenarial au sein des instances internes des conférences telles que les bureaux et les comités techniques.

L'apport des instances nationales dans la définition des orientations stratégiques du cofinancement

Les réflexions partagées au sein des instances nationales entre les partenaires institutionnels jouent un rôle central dans l'élaboration des orientations stratégiques des conférences, en favorisant une approche concertée, adaptée aux besoins et aux spécificités des territoires. Ainsi, la question du cofinancement a fait l'objet d'échanges au sein du comité de pilotage national et du comité technique national des conférences des financeurs en vue de recueillir et de partager les bonnes pratiques entre les acteurs de l'écosystème. Depuis plusieurs années, les têtes de réseaux nationaux mènent également leurs propres travaux qui peuvent servir de base au développement d'une coopération renforcée entre les membres des conférences sur les territoires.

Depuis plusieurs années, l'interrégimes des caisses de retraite a mis en place des référentiels définissant les objectifs et le périmètre des actions attendues et soutenues dans le cadre des ateliers de prévention mis en œuvre par les caisses. Ces référentiels ont pour but d'homogénéiser l'offre de prévention interrégimes sur le territoire national et concernent de nombreuses thématiques du périmètre d'intervention des conférences des financeurs, telles que les activités physiques adaptées, la nutrition, la préparation à la retraite, le sommeil, la stimulation cognitive... En 2022, la CNAV, la Caisse centrale de la MSA (CCMSA), la Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales (CNRACL) et l'AGIRC-ARRCO ont signé une nouvelle convention pluriannuelle avec l'État, « Pour une politique d'action sociale coordonnée interrégimes ». Déclinée au niveau régional et départemental, cette convention légitime le renforcement de l'action partagée, décidée collectivement et financée par l'ensemble des régimes concernés.

Le nouveau cadre de coopération entre la CNSA, les ARS et les conseils départementaux, élaboré en 2022 dans le cadre de la structuration de la branche Autonomie, pose les six valeurs communes des acteurs de la branche, y compris la transparence qui implique le partage et la visibilité sur les financements mobilisables entre les acteurs. Le principe de coordination des actions, introduit également par le nouveau cadre de coopération, encourage les acteurs à chercher les mutualisations possibles dans la mise en œuvre des priorités de la branche, dont fait partie la prévention de la perte d'autonomie.

Des dispositifs de cofinancement collaboratifs : une coordination renforcée pour des actions de prévention plus efficaces

L'approche mutualisée de financement développée par les conférences repose sur des actions concertées et partenariales, impliquant une dynamique participative et une bonne communication entre les membres de la conférence eux-mêmes, ainsi qu'avec d'autres acteurs du territoire. Les comités techniques et les réunions avec les porteurs et les financeurs organisées par les CFPPA favorisent à la fois la coordination des actions et la création de réseaux locaux permettant :

- Une meilleure coordination entre les financeurs ;
- Une simplification des procédures pour les porteurs de projets (dossier et calendrier uniques), tout en renforçant la transparence et la complémentarité des financements ;
- Une articulation entre les opérateurs départementaux, régionaux et locaux, renforçant ainsi l'efficacité des actions déployées sur les territoires.

Par exemple, en Ariège (09), un comité technique s'est réuni en 2023 afin de réfléchir à la manière de renforcer la coopération de la conférence des financeurs avec les mairies et les communautés de communes du territoire. La conférence des financeurs de l'Aude (11) a organisé une réunion entre les financeurs et les porteurs de projets à l'occasion du lancement du programme « Moiseniors 2023 ». Celle-ci a contribué à structurer le réseau des acteurs locaux et a permis d'aligner les stratégies des appels à projets distincts portés par la conférence et l'association d'interrégimes Cap Prévention Seniors, favorisant ainsi une approche cohérente et intégrée. La diversité des formats d'échanges et les objectifs partagés favorisent la communication entre les acteurs, qui apparaît comme un enjeu structurant pour le développement d'initiatives locales mutualisées permettant de maximiser l'impact des ressources mobilisées.

2. L'amélioration de la communication pour atteindre les objectifs de la prévention

L'amélioration de la communication autour des actions de prévention de la perte d'autonomie est un enjeu majeur pour les conférences des financeurs en vue de renforcer la visibilité, la coordination et la diffusion de l'information au sein des territoires. En effet, pour que les initiatives locales atteignent efficacement leurs objectifs, une meilleure interconnaissance entre les acteurs et une communication fluide sont nécessaires. Pour cela, de nombreux outils spécialisés sont développés, tant au niveau national qu'au niveau local, permettant de donner de la visibilité à l'offre de prévention sur le territoire et de partager les informations auprès des bénéficiaires et des acteurs de la prévention. Cependant, la grande liberté de choix entre les outils disponibles peut poser un défi pour les conférences, et la fracture numérique reste un obstacle important pour atteindre les bénéficiaires, ce qui nécessite de mettre en œuvre des solutions adaptées pour garantir que toutes les personnes âgées et leurs aidants, y compris ceux les plus éloignés du numérique, puissent accéder à l'information. Le développement d'actions d'aller-vers pour toucher des publics les plus éloignés de l'offre de prévention constitue ainsi un objectif porté par de plus en plus de conférences en 2023.

2.1 Développement d'outils de mise en visibilité de l'offre de prévention sur le territoire

Face à l'enjeu d'amélioration de la couverture et de l'impact des actions de prévention, de nombreuses conférences des financeurs expriment le besoin de développer une meilleure visibilité des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire, dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs locaux et l'information des bénéficiaires. Pour 15 % des conférences, le renforcement de la communication relève d'une importance particulière, le plaçant parmi les orientations stratégiques de leur programme coordonné de financement. Deux approches complémentaires sont possibles afin de répondre à ce besoin : le développement d'outils de cartographie numérique, notamment avec l'appui des plateformes nationales, et l'animation territoriale afin de partager les informations directement auprès des acteurs locaux et de les impliquer dans la diffusion tout en créant des synergies pour le développement de nouvelles actions.

Renforcer la visibilité des actions de prévention sur le territoire grâce à des outils numériques

De nombreuses conférences des financeurs travaillent activement à la création ainsi qu'à la mise à jour d'outils adaptés, pour améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de prévention sur leur territoire. Cette démarche se matérialise notamment par la construction de cartographies en ligne qui permettent de centraliser et de diffuser des informations actualisées.

Parmi les outils développés, une grande partie des conférences fait appel à des plateformes numériques spécialisées, telles que Ma Boussole Aidants et Pour Bien Vieillir. Ces outils permettent de répertorier et de diffuser les informations relatives à l'offre de prévention de la perte d'autonomie et aux actions de répit de manière lisible et accessible pour les publics concernés. Ils bénéficient également d'une reconnaissance de la part des instances nationales, ce qui crée des garanties supplémentaires pour les conférences des financeurs qui font le choix d'investir dans la collaboration avec ces plateformes :

- Au niveau national, un partenariat pour la mutualisation d'informations a été conclu entre Ma Boussole Aidants, plateforme en ligne développée par l'AGIRC-ARRCO pour répertorier l'offre en faveur des aidants, et la CNSA en 2023 en vue d'enrichir l'annuaire du site [Pour les personnes âgées](#) et la plateforme [Ma Boussole Aidants](#) ;

- Pour les conférences des financeurs, depuis 2023, le développement de solutions de centralisation de l'information géolocalisée sur l'offre en faveur des aidants est éligible au financement *via* le concours AAP dans le cadre de l'axe 4 des CFPPA. Ainsi, plusieurs conférences ont mis en place une collaboration avec Ma Boussole Aidants qui autorise notamment l'intégration d'un outil permettant de répertorier l'offre sur la page internet de la conférence des financeurs ou sur un site dédié départemental. En plus de l'offre dédiée aux aidants des personnes âgées en perte d'autonomie, la conférence des financeurs de la Haute-Vienne (87) a évoqué la collaboration de la Communauté 360 avec Ma Boussole Aidants pour répertorier et actualiser l'offre de répit destinée aux aidants de personnes en situation de handicap. Les conférences de l'Aude (11) et du Morbihan (56) ont dénombré respectivement 2 508 et 4 800 visites sur les sites départementaux créés en lien avec Ma Boussole Aidants. Des réflexions sur la possibilité de collaboration ont également été menées en 2023 par les conférences des financeurs de l'Orne (61), des Pyrénées-Orientales (66) et de Tarn-et-Garonne (82), alors que sur les territoires de la Vienne (86) et de la Haute-Vienne (87), le déploiement de la solution doit commencer à partir de 2024 à la suite de la validation du financement par ces conférences ;
- D'autre part, depuis plusieurs années, les conférences ont la possibilité de faire appel à la plateforme Pour Bien Vieillir portée par l'interrégimes des caisses de retraite. Ainsi, plusieurs conférences des financeurs, notamment dans le cadre d'appels à candidatures conjoints avec les caisses de retraite ou les structures d'interrégimes, ont mis en place l'obligation pour les porteurs de renseigner sur la plateforme les informations concernant les actions financées. Pour la conférence de l'Isère (38), grâce à la mise en place de l'accès à l'outil pour les services du conseil départemental, les porteurs de projets ont désormais la possibilité d'y inscrire leurs actions afin de les rendre plus visibles et lisibles pour les bénéficiaires.

Une approche alternative développée par plusieurs autres conférences des financeurs concerne la construction d'outils *ad hoc* de recensement et de géolocalisation des actions de prévention, en s'appuyant sur les ressources internes du conseil départemental ou d'autres membres de la conférence. C'est le cas notamment de la conférence de la Loire-Atlantique (44) qui a engagé en 2023 une démarche de développement progressif d'outils de communication, notamment des cartographies, au niveau interne. Les conférences des financeurs de la Charente-Maritime (17) et de l'Eure (27) ont développé des sites internet spécifiques dédiés aux aidants permettant de centraliser les informations relatives à l'offre départementale. La conférence du Gers (32) a également finalisé en octobre 2023 une carte interactive recensant l'offre en faveur des aidants, disponible sur le site internet du département, avec une mise à jour mensuelle des informations.

Cependant, l'utilisation des outils numériques, bien qu'elle présente de nombreux avantages, ne permet pas de répondre à tous les besoins d'information des personnes âgées et de leurs aidants. L'usage du numérique reste encore peu généralisé parmi les personnes les plus âgées, en particulier les plus vulnérables, qui demeurent largement éloignées de l'offre de prévention. Cet écart réduit l'efficacité des actions de communication reposant uniquement sur des solutions numériques. Ce frein potentiel a notamment amené la conférence des financeurs de Lot-et-Garonne (47), qui envisageait en 2023 la mise en place d'une des trois plateformes nationales sur son territoire, à suspendre ce projet ; la principale raison invoquée concerne le coût associé au regard de l'impact de ces solutions, qui doit encore être démontré pour les publics les plus fragiles, éloignés du numérique.

Afin de réduire la fracture numérique, la diffusion de l'information sur les actions de prévention par le biais de supports physiques, notamment papier, contribue à maintenir son accessibilité pour des publics peu connectés, en complément du déploiement d'outils numériques. Par exemple, la conférence des financeurs du Gers (32) a publié un guide dédié aux aidants de personnes âgées, qui a été diffusé à l'ensemble des habitants du département et auprès des professionnels, en complément de la cartographie disponible en ligne. Ces initiatives, qui reposent également pour beaucoup sur la mobilisation des acteurs locaux pour en faire le relais, permettent de pallier les limites de l'accès au numérique tout en renforçant la mise en visibilité de l'offre de prévention.

Améliorer la communication et la coordination entre les acteurs de la prévention par des initiatives locales partenariales

En plus de l'utilisation d'outils adaptés, le renforcement de la communication autour des actions de prévention repose sur des dynamiques territoriales locales permettant d'y impliquer les acteurs de l'écosystème de la prévention, tels que les prescripteurs, les professionnels de terrain, les bénévoles et les bénéficiaires eux-mêmes. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la coordination et la diffusion d'informations sur l'offre de prévention en vue de garantir sa meilleure lisibilité et sa meilleure adéquation avec les attentes des publics cibles, en renforçant ainsi l'impact des actions de prévention sur le territoire.

En complément de la communication assurée naturellement par les membres de droit de la conférence des financeurs, les réseaux de partenaires locaux constituent une ressource essentielle pour assurer une diffusion efficiente de l'information de prévention auprès des publics cibles. Ainsi, la conférence des financeurs de la Manche (50) a mené en 2023 une expérimentation en partenariat avec Solidarité Transport, un réseau de chauffeurs bénévoles accompagnant les personnes âgées, afin d'informer les bénévoles des actions de prévention mises en place dans le département de l'existence de ce service, dans le but de relayer ces informations auprès des personnes âgées accompagnées. Les conférences de l'Aude (11) et de la collectivité européenne d'Alsace (67-68) ont mis en place des partenariats avec les unions départementales des associations familiales (UDAF) pour améliorer la communication auprès des aidants *via*, respectivement, la participation à l'organisation et la promotion de la Journée départementale des aidants et le partage d'informations relatives aux événements en faveur des aidants sous forme d'agenda accessible sur le site internet de l'UDAF et de la collectivité.

Enfin, de nombreuses conférences des financeurs organisent des événements locaux, de type forums ou rencontres territoriales, qui visent à renforcer la diffusion d'informations, tant auprès des professionnels que des bénéficiaires afin de favoriser une meilleure connaissance entre partenaires, et à promouvoir les outils et les actions développés :

- L'organisation de rencontres entre les financeurs, les prescripteurs et les opérateurs d'actions de prévention permet de sensibiliser les porteurs de projets potentiels aux enjeux de la prévention de la perte d'autonomie, de renforcer les liens entre les différents partenaires sur le territoire et de favoriser la complémentarité entre les actions grâce à une meilleure interconnaissance. Ainsi, en 2023, la conférence des financeurs du Puy-de-Dôme (63) a mis en place des journées d'information et de sensibilisation sur les territoires d'intervention des sept CLIC du département. Ces journées ont permis de présenter aux porteurs potentiels sur chaque territoire le fonctionnement de la conférence, son cahier des charges, les modalités des appels à manifestation d'intérêt et les attentes de la conférence en termes d'objectifs de prévention et de méthodologie de mise en œuvre d'actions. Grâce à ces rencontres, les membres de la conférence ont pu observer une montée en compétence des porteurs et une meilleure qualité des projets déposés. Depuis 2021, la conférence des financeurs de Seine-et-Marne (77) organise aussi un événement à destination des porteurs de projet, le « Créathon », qui permet aux participants de concevoir des projets innovants dans le cadre d'une démarche participative et de les défendre face à un jury composé des membres de la conférence. Cette dynamique collaborative contribue à créer des synergies entre les acteurs en vue d'une meilleure couverture des besoins des personnes âgées sur le territoire ;
- D'autre part, les événements d'information sur le bien-vieillir à destination du grand public participent à la mise en visibilité de l'offre auprès des bénéficiaires, mais aussi au repérage des besoins en proposant un premier niveau d'actions d'aller-vers. Par exemple, la conférence des financeurs des Vosges (88) a participé en 2023 aux six forums locaux organisés par la maison départementale de l'autonomie sur différents territoires du département, intitulés « Vill'âges du bien vieillir », qui ont permis d'aller à la rencontre des habitants, dans la volonté d'apporter une réponse de proximité à leurs besoins d'information. De même, depuis plusieurs années, le conseil départemental de l'Ardèche (07), en collaboration avec la CFPPA, organise une journée dédiée « Sport senior », permettant de promouvoir les actions sportives locales et de renforcer les liens entre les personnes âgées et les associations ou fédérations sportives.

2.2 Actions d'aller-vers pour toucher des publics éloignés

Face à l'enjeu de l'adaptation des actions de prévention à des situations de fragilité telles que l'isolement social et géographique, les difficultés d'accès aux soins et la précarité des personnes âgées et de leurs aidants, les actions d'aller-vers constituent une réponse qui permet un meilleur ciblage et un meilleur repérage des publics les plus éloignés de l'offre de prévention. Ces actions peuvent notamment être réalisées dans des formats individuels par des interventions à domicile ou dans d'autres lieux de vie ou d'activité des personnes afin de créer du lien et d'amener les bénéficiaires vers des actions collectives dans un second temps.

Depuis 2023, les actions de prévention individuelles sont éligibles au financement des conférences au titre des concours versés par la CNSA, à condition que ces actions individuelles permettent à des personnes âgées fragiles, isolées ou précaires d'accéder par la suite à l'offre d'actions collectives. Cette évolution favorise la mise en œuvre de nouvelles orientations stratégiques et de réflexions au sein des conférences des financeurs sur les modalités d'aller-vers des publics vulnérables.

Le développement d'actions et de dispositifs itinérants dans une logique d'aller-vers a notamment été intégré parmi les orientations du nouveau programme coordonné de la conférence des financeurs de l'Eure (27) pour la période 2023-2028. La conférence de la Vienne (86), en lien avec la Fédération des centres socio-culturels (CSC), a engagé dans l'année une réflexion sur le rôle des CSC dans l'accompagnement des personnes âgées, notamment en matière de lutte contre l'isolement, et sur les nouvelles possibilités de financement dans le cadre d'une démarche d'aller-vers. La conférence des Hauts-de-Seine (92) a travaillé sur le développement de partenariats dédiés à l'aller-vers et à la mobilisation des publics éloignés de l'offre de prévention dans le cadre de l'expérimentation ICOPE²¹ menée dans le nord du département.

Certaines conférences se sont également engagées dans la concrétisation du principe d'aller-vers dans le cadre des actions financées en 2023 :

- Plusieurs conférences des financeurs ont introduit la démarche d'aller-vers dans le cahier des charges de leurs appels à projets, soit comme une obligation pour le porteur, soit en tant que critère de priorisation des demandes de financement. Ainsi, la conférence de l'Aude (11) a intégré dans son cahier des charges 2023 pour la réalisation d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées et de leurs aidants une obligation d'engagement formalisé des porteurs. Cet engagement doit porter sur le repérage des fragilités sur la base de la démarche ICOPE, ainsi que sur la recherche de solutions de mobilité et sur les actions d'aller-vers. Dans son appel à projets annuel sur les axes 4 et 5, la conférence des financeurs du Loiret (45) a également indiqué porter une attention particulière aux projets visant la réalisation d'une démarche proactive destinée à aller vers des personnes identifiées comme fragiles, par exemple en se déplaçant au domicile et dans les lieux d'activité. La conférence des financeurs de Lot-et-Garonne (47) a souhaité faire émerger des solutions nouvelles d'aller-vers en ciblant son appel à projets annuel sur la thématique de la lutte contre l'isolement, en parallèle du déploiement d'un conventionnement pluriannuel avec des porteurs déjà connus par la conférence ;

²¹ ICOPE (*Integrated Care for Older People*, d'après *I cope* en anglais, « Je fais face ») est un programme de santé publique de soins intégrés, conçu par l'Organisation mondiale de la santé, qui permet d'expérimenter une nouvelle approche préventive des soins en ciblant les capacités fonctionnelles (audition, vision, nutrition, cognition, locomotion, santé mentale). L'expérimentation d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge sur la base du programme ICOPE a été lancée en France en 2022 au titre de l'article 51 « Innovation en santé ».

- Pour les actions spécifiques en direction des proches aidants, plusieurs conférences témoignent également de la volonté de financer des actions qui s'inscrivent dans une approche d'aller-vers, notamment en ce qui concerne les aidants salariés ou les jeunes aidants (conférence du Pas-de-Calais – 62). Par exemple, la conférence des financeurs de Seine-et-Marne (77) développe une stratégie d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en situation de perte d'autonomie qui repose sur deux « piliers de proximité ». Depuis six ans, la conférence organise un « Mois des aidants » comprenant de nombreux événements de sensibilisation (conférences, projection de films) et des actions d'aller-vers par la présence des équipes des membres de la conférence sur les lieux de passage comme des centres commerciaux. En outre, l'action de la conférence s'appuie sur l'offre de proximité développée dans le département de Seine-et-Marne à travers l'ouverture de services locaux dédiés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à leurs proches aidants, proposés par les maisons départementales des solidarités. Cette initiative permet de rencontrer, de repérer et d'orienter les aidants vers des actions financées par la conférence. La démarche d'aller-vers se traduit également par le financement de dispositifs mobiles, de type « bus des aidants » (Calvados – 14) ou « caravane des aidants » (Oise – 60, Seine – Saint-Denis – 93), qui contribuent à améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de prévention pour les aidants ;
- Dans une moindre mesure, les actions d'amélioration de l'accès aux aides techniques individuelles peuvent également faire l'objet d'une stratégie d'aller-vers, notamment *via* des dispositifs mobiles pouvant faciliter l'accès à l'information. Ainsi, la conférence des financeurs de la Marne (51) soutient un dispositif d'appartement-témoin porté par l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA), en vue de sensibiliser et d'accompagner les personnes âgées, leurs aidants et les professionnels sur le sujet de l'adaptation du logement. En complément, le dispositif mobile d'appartement-témoin en format réduit, également financé par la conférence, permet d'assurer l'accès à l'information pour les publics éloignés de l'offre sur l'ensemble du territoire du département.

Au sein des conférences des financeurs, les nouvelles orientations en matière d'aller-vers favorisent l'émergence d'actions prometteuses telles que le dispositif de médiation sociale envers les seniors, soutenu par la conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône (13) et par la CARSAT Sud-Est en vue de repérer, informer et orienter vers des solutions adaptées les personnes isolées et leurs aidants qui vivent dans le parc social dans les quartiers prioritaires de la politique de ville. De même, l'action « Ma Gym douceur et bien-être », financée par la conférence des Pyrénées-Orientales (66), vise à répondre aux besoins spécifiques des seniors vivant en milieu rural selon une approche d'aller-vers les personnes les plus éloignées et vulnérables, afin de mettre en place une offre d'activité physique de proximité.

Le développement de démarches d'aller-vers dans les territoires peut s'appuyer sur les engagements stratégiques pris par les têtes de réseaux nationaux des financeurs membres des conférences. Ainsi, l'axe 5 de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 conclue entre la CNAV et l'État pose les objectifs de développement des démarches visant à aller vers les jeunes retraités les plus vulnérables économiquement et d'utilisation des données de la Sécurité sociale, au travers notamment des observatoires des fragilités, de façon à renforcer les démarches d'aller vers les plus fragiles.

3. L'offre de prévention reste caractérisée par des disparités territoriales nécessitant un accompagnement renforcé de la CNSA

Les dépenses de prévention de la perte d'autonomie sont composées des concours versés par la CNSA aux collectivités territoriales qui assurent la présidence des conférences et de l'apport des membres sur leur propre budget. Elles contribuent à l'objectif de promotion de l'équité de traitement des personnes dans les territoires. L'indicateur de l'effort de prévention par habitant de 60 ans et plus permet de mesurer d'éventuels écarts dans l'utilisation de ces financements entre les territoires. Ainsi, si les disparités territoriales ont légèrement diminué en 2023 par rapport à l'exercice précédent, les situations des départements présentent toujours des différences importantes, notamment en ce qui concerne la disponibilité des autres financements hors concours versés par la CNSA. Une mobilisation plus importante des partenaires dans le cadre de la remontée des données à la CNSA est nécessaire afin de disposer d'une visibilité plus fiable des financements de la prévention sur les territoires. En outre, un accompagnement renforcé des conférences à une meilleure utilisation des concours doit permettre de construire des solutions pérennes en vue de promouvoir un traitement plus équitable entre les habitants des différents territoires.

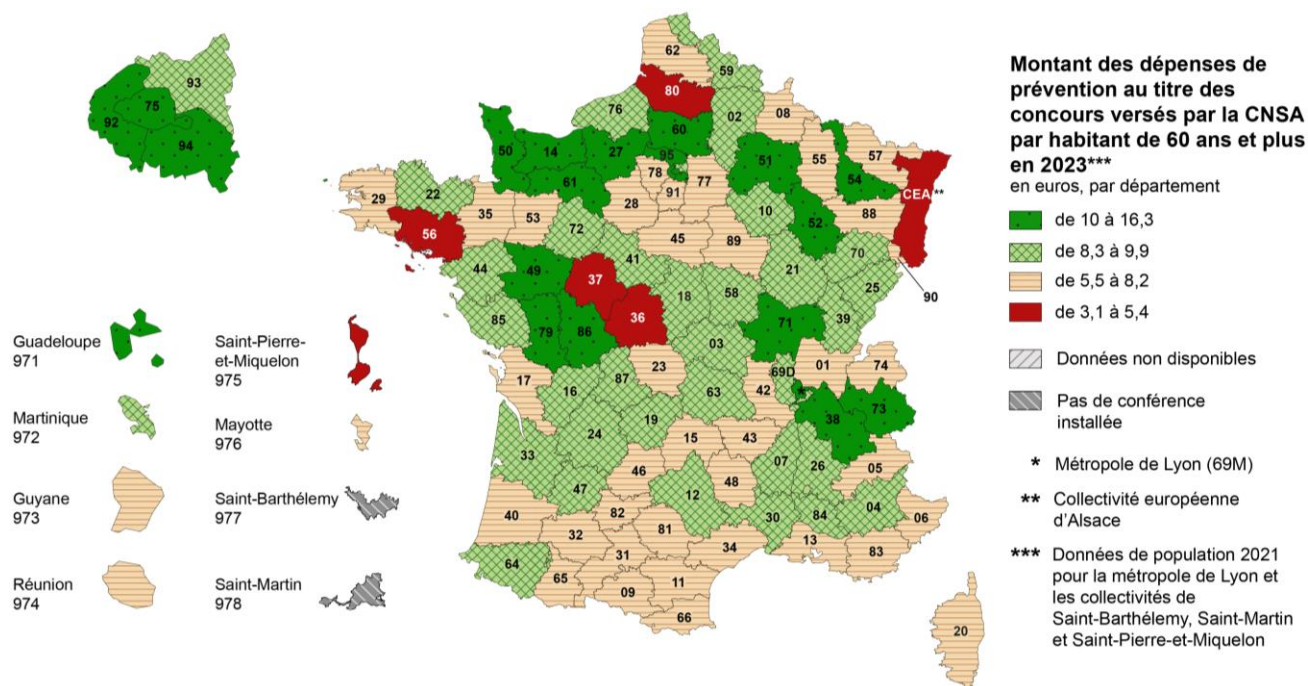
3.1 Les disparités territoriales des dépenses par habitant de 60 ans et plus ont légèrement diminué en 2023

De manière générale, une meilleure utilisation des concours versés par la CNSA dans les territoires peut être observée en 2023 par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, le montant moyen des dépenses par personne âgée vivant sur le territoire (8 euros) a progressé de 3 % depuis l'exercice précédent et varie désormais entre 3,1 et 16,3 euros par habitant de 60 ans et plus. Les dépenses sont également plus homogènes en 2023 comparé à 2022, avec plus de territoires qui se positionnent près de la moyenne nationale.

Toutefois, d'importantes disparités entre les territoires peuvent toujours être observées, en raison notamment d'un niveau de consommation des concours inégal selon les conférences (Figure 4) :

- Comme en 2022, 20 conférences affichent un effort de prévention par habitant âgé supérieur à 10 euros, la conférence des financeurs des Deux-Sèvres (79) atteignant l'effort de prévention le plus élevé de 16,3 euros par habitant de 60 ans et plus ;
- Au contraire, seules 4 conférences enregistrent un effort de prévention inférieur à 5 euros par habitant de 60 ans et plus, contre 9 durant l'exercice précédent :
 - Pour les conférences de l'Indre (36) et du Morbihan (56), ce résultat est lié au taux de consommation du concours AAP, qui reste relativement faible malgré des évolutions positives en 2023 et la consommation totale du forfait autonomie sur ces territoires,
 - Dans les départements de la Somme (80) et de Saint-Pierre-et-Miquelon (975), le taux de consommation a été affecté, respectivement, par le passage aux modalités de financement pluriannuel qui n'avait pas été suffisamment anticipé dans le cadre de la gestion budgétaire et par des difficultés en termes de ressources humaines n'ayant pas permis de maintenir un fonctionnement optimal de la conférence en 2023.

Figure 4 : Effort de prévention au titre des concours versés par la CNSA par habitant de 60 ans et plus en 2023



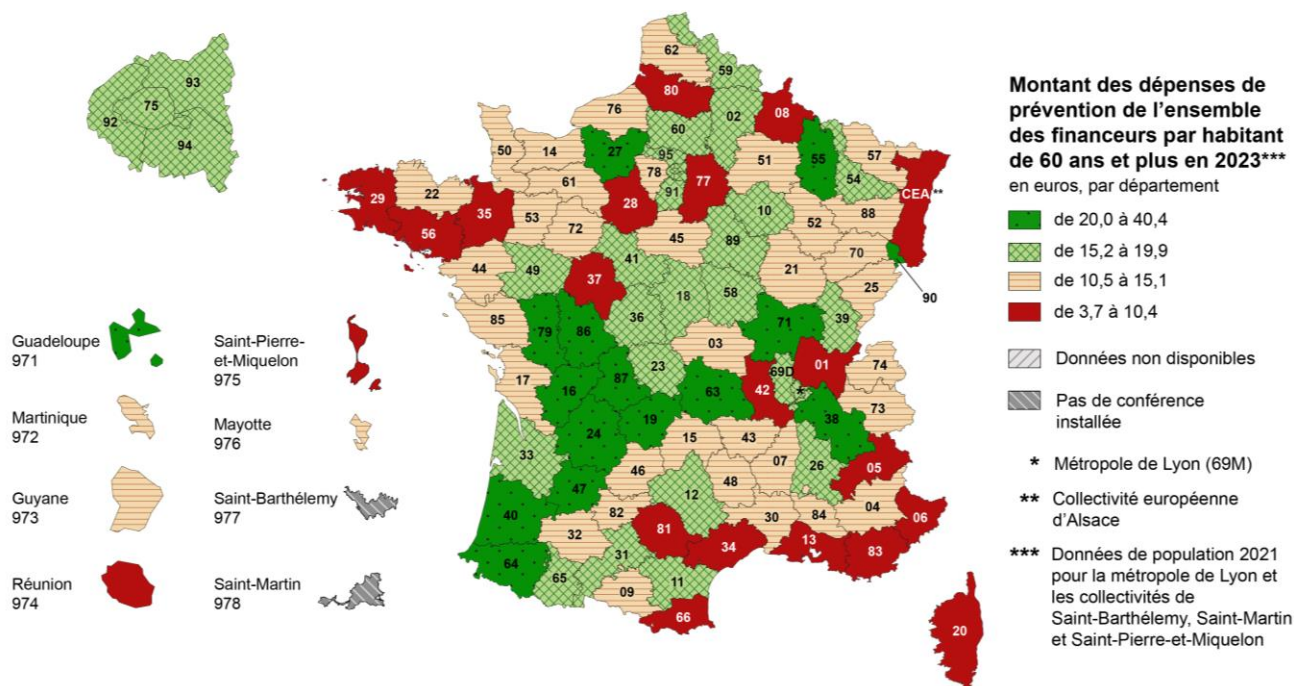
Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024 ; INSEE²², Estimation de population au 1^{er} janvier 2023 et RP 2021 exploitation principale.

Une variation encore plus importante de l'effort de prévention entre les départements peut être observée pour l'ensemble des financements de la prévention qui inclut les données de financement des partenaires en complément des concours versés par la CNSA (Figure 5) :

- Pour l'ensemble des financements des conférences comprenant l'apport des membres, le montant moyen des dépenses de prévention par habitant de 60 ans et plus s'élève à 15,2 euros en 2023, sans évolution par rapport à l'année précédente ;
- En revanche, 50 % des territoires ont un niveau de dépenses par personne âgée supérieur ou égal à 14,5 euros, contre 13,9 euros en 2022. Par comparaison avec l'exercice précédent, davantage de territoires affichent un effort de prévention par habitant supérieur à la moyenne, et les données des dépenses sont plus homogènes ;
- Comme en 2022, l'effort de prévention le plus élevé (supérieur à 30 euros par habitant de 60 ans et plus) est observé dans la Meuse (55), grâce à des financements importants de l'ARS Grand Est, et en Guadeloupe (971), du fait d'un investissement notable des caisses de retraite pour le financement d'actions de préparation à la retraite ;
- Le montant des dépenses le plus bas, soit 3,7 euros par habitant de 60 ans et plus, est observé à Saint-Pierre-et-Miquelon (975) en raison de l'absence de transmission de données de financement des partenaires.

²² Institut national de la statistique et des études.

Figure 5 : Effort de prévention de l'ensemble des financeurs par habitant de 60 ans et plus en 2023



Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2024 ; INSEE, Estimation de population au 1^{er} janvier 2023 et RP 2021 exploitation principale.

3.2 Besoin d'accompagnement afin de répondre aux enjeux d'équité entre les territoires

L'utilisation des concours versés par la CNSA à la hauteur maximale de l'enveloppe disponible apparaît comme le gage d'une réponse équitable aux besoins de prévention dans les territoires. Pour cela, il appartient aux membres de la conférence de construire de manière concertée une stratégie de financement adaptée, basée sur le contexte local, selon les priorités identifiées par les financeurs.

L'utilisation du concours AAP illustre particulièrement bien le rôle important que jouent les orientations partagées entre les membres dans la mise en œuvre des politiques de la prévention du territoire. Parmi seize conférences des financeurs présentant un taux de consommation du concours supérieur à 95 % sur les trois derniers exercices, quelques caractéristiques communes relatives au contexte territorial peuvent être identifiées : le fait de disposer d'un montant de concours notifié moins élevé que la moyenne nationale et une part plus importante d'habitants âgés de 60 ans et plus sur ces territoires. Ces caractéristiques invitent les acteurs à s'investir davantage auprès des personnes âgées et de leurs aidants. Toutefois, ce sont les modalités d'utilisation du concours qui s'avèrent déterminantes dans l'approche de ces conférences et permettent une consommation totale stable de l'enveloppe allouée :

- Priorité donnée aux actions collectives de prévention au titre de l'axe 5 qui constitue le cœur de l'intervention des conférences ;
- Mise en œuvre d'actions multithématiques et multipartenariales.

En outre, la stabilité des équipes chargées de l'animation de ces conférences offre un soutien important à la mise en œuvre de la stratégie de financement.

Afin de permettre aux conférences présentant un taux de consommation plus faible de bénéficier de ce type d'enseignements sur les bonnes pratiques de consommation, la CNSA prévoit de mettre en place des groupes de travail entre les différentes conférences dans une logique de pair-aidance.

Cet accompagnement doit ainsi permettre de répondre à l'enjeu d'amélioration de l'équité territoriale, à travers notamment la mise en commun d'outils visant à une coordination renforcée entre les financeurs sur le territoire, tout en laissant aux conférences la marge de manœuvre nécessaire pour déterminer les priorités d'action au plus près des besoins locaux.

Les engagements de la CNSA pour son futur programme de travail

- Mettre en place la priorisation des financements sur les thématiques prioritaires de prévention ;
 - Mettre à disposition des programmes nationaux de prévention de la perte d'autonomie ainsi que des actions repérées sur le terrain et évaluées (*via* le fonds VITAL) ;
 - Poursuivre la production d'outils d'aide à la décision des référents des CFPPA pour tendre vers plus d'impact (trame d'appel à projets et de cahier des charges, outil de sélection...);
 - Produire des contenus et repères pour soutenir l'efficacité des actions à destination des CFPPA et des porteurs d'action (synthèses et bonnes pratiques, outils d'évaluation, journées thématiques...);
 - Accompagner le développement de la pluriannualité des financements afin d'encourager les actions efficaces et d'améliorer la planification stratégique des actions de prévention.
-

Annexe : Actions prometteuses

1. Ma gym douceur et bien-être : un projet qui mûrit depuis plusieurs années

L'action « Ma Gym douceur et bien-être », portée par le comité départemental du sport en milieu rural (CDSMR) des Pyrénées-Orientales (66), est le résultat d'une réflexion approfondie et de plusieurs années de travail réalisé à partir d'un diagnostic des besoins du territoire. Initié en 2019, le projet s'est consolidé au fil des années pour répondre aux besoins spécifiques des seniors vivant en milieu rural, en ciblant des enjeux cruciaux de la prévention de la perte d'autonomie, notamment la lutte contre l'isolement social. Cette initiative met l'accent sur une approche de proximité, allant vers les personnes les plus éloignées et vulnérables, tout en assurant un accompagnement continu qui vise à favoriser une adaptation durable des comportements favorables au bien vieillir en bonne santé.

1.1 Conception et mise en œuvre de l'action

Contexte et enjeux de l'action

Développée dans le contexte de la crise sanitaire, l'action s'est progressivement structurée autour de l'idée de l'intérêt d'une activité physique douce pour les seniors dans les milieux ruraux isolés, accessible à tous les habitants du département de plus de 60 ans, et ce jusqu'à 94-95 ans.

La recherche du caractère rural du milieu de vie et de l'isolement géographique des participants a conduit le porteur à prioriser les petites communes, dont certaines de moins de 200 habitants. Ce choix s'explique par la volonté du porteur de pallier les difficultés d'accès aux activités sportives dans ces zones où les coûts de transports et de communication pour faire venir les participants peuvent être élevés. Le projet s'engage à aller au plus près des bénéficiaires tout en respectant les initiatives existantes et à venir compléter les travaux menés par les autres structures locales.

Le choix de la gymnastique douce répond quant à lui à un double objectif :

- Offrir une activité physique inclusive et éviter d'en restreindre l'accès en imposant des critères spécifiques, tout en proposant un encadrement par des éducateurs sportifs diplômés ;
- Privilégier la flexibilité de l'action (format, durée, thématiques...) afin de toucher le plus grand nombre des seniors vulnérables ou isolés dans des petits villages.

L'objectif principal de l'action est de contribuer à l'amélioration du bien-être des participants, en intégrant l'activité physique dans une démarche de lien social, dans une dynamique territoriale durable. Ce cadre favorise le maintien de l'autonomie et permet aux participants de rompre l'isolement grâce à la création d'une dynamique de groupe. Pour cela, la stratégie de communication joue un rôle important :

- La création de supports de communication propres à chaque village, avec le logo de la commune, ce qui sert à rassurer les habitants par rapport à l'intervention d'un acteur extérieur ;
- De l'affichage et du boîtage, souvent réalisés avec une personne référente au village, qui peut faire partie de l'équipe municipale ou être un représentant associatif, ou tout simplement un habitant volontaire qui connaît bien le village ;

- Organisation de réunions avec la municipalité ou, le cas échéant, de réunions publiques sur proposition de la commune, pour faire connaître l'action dans le village concerné, mais aussi dans les villages voisins ;
- Si d'autres moyens de communication ne permettent pas d'atteindre le public cible, l'information en « porte à porte » peut être réalisée avec la participation d'un représentant de la municipalité.

En outre, de nouvelles personnes peuvent rejoindre le groupe à tout moment ; les participants sont encouragés à partager leur expérience autour d'eux et à venir accompagnés d'autres personnes qu'ils connaissent, intéressées par une pratique sportive encadrée.

Un diagnostic des besoins pour un accompagnement adapté aux enjeux de la ruralité

Le projet « Ma gym douceur et bien-être » s'appuie sur des constats issus d'un diagnostic territorial réalisé par le porteur dans le cadre du programme Mobil'sport 66, en amont de la sollicitation de la CFPPA, dans le but de mieux cerner les besoins sportifs en milieu rural. Ce diagnostic a révélé que :

- Le département des Pyrénées-Orientales affichait un taux d'équipement sportif correct en milieu rural avec de nombreuses installations extérieures (terrain multisports, terrain de tennis, pétanque...);
- Toutefois, une grande partie des infrastructures existantes étaient obsolètes, souvent abandonnées et non entretenues, traduisant ainsi un manque d'encadrement sportif. Cette situation concernait davantage les petites communes de moins de 500 habitants, qui constituent environ la moitié des 226 communes du département.

Les territoires ciblés sont marqués par un vieillissement accéléré de la population et par une diminution progressive des services médicaux de proximité. Cela accroît les risques d'isolement, en particulier pour les seniors venant d'autres territoires qui s'installent dans le département pour leur retraite et qui peinent à tisser des liens sociaux dans des communes peu peuplées et souvent éloignées.

Pour répondre à ces besoins, le CDSMR a développé un modèle d'intervention basé sur des « tournées de territoire » qui permettent de visiter jusqu'à quatre communes en une journée. Ce modèle regroupe des communes plus grandes où les seniors, bien qu'isolés, ne sont pas forcément en grande vulnérabilité, avec celles plus éloignées et plus petites où les bénéficiaires sont davantage exposés aux fragilités. Le choix des territoires d'intervention est prépondérant dans cette approche, mêlant, selon les priorités définies par la CFPPA, les communes marquées par un indice de vieillissement très élevé et une pénurie de services médicaux de proximité et celles avec une forte concentration de personnes âgées venant d'autres départements qui peuvent être confrontées à un risque d'isolement.

L'organisation de moments conviviaux, tels que les repas communs après les séances, participe à la création du lien entre les participants.

L'appui de la CFPPA, un soutien clé pour une intervention efficace

Le soutien de la conférence des financeurs des Pyrénées-Orientales a d'abord consisté à aider le repérage des zones géographiques ciblées dans la mise en œuvre de l'action, en se basant sur l'offre existante et sur les résultats des différents diagnostics (programme régional d'accès à la prévention et aux soins – PRAPS, plan régional sport santé bien-être – PRSSBE Occitanie, données de l'observatoire des fragilités). Grâce à cet appui, le projet « Ma gym douceur et bien-être » a pu s'implanter au cœur des communes rurales, où ce type d'initiatives est rare et où l'accès aux activités sportives reste limité, auprès des personnes les plus isolées et fragiles.

La collaboration avec la CFPPA a permis au porteur de se rapprocher de communes dépourvues de ressources locales, où les infrastructures et les ressources humaines sont souvent restreintes.

En outre, la CFPPA a assuré un rôle de coordination avec des partenaires institutionnels et financiers (AGIRC-ARRCO, CARSAT...), dans le but d'offrir au porteur l'opportunité de diversifier, dans les années à venir, ses sources de financement dans une optique de pérennisation.

Un réseau partenarial et des modalités de financement diversifiés

Le projet « Ma gym douceur et bien-être » repose sur un réseau de partenariats financiers et opérationnels bien structuré, qui contribue à sa croissance et à sa pérennité. Financé par la CFPPA au titre du concours versé par la CNSA, il fait partie d'un programme plus large Mobil'sport 66 dont les différents volets sont cofinancés par les membres de droit de la conférence sur leurs propres budgets, selon leurs champs d'action respectifs.

Soutenu par la CFPPA en tant que « projet phare », il s'est vu allouer une enveloppe de départ de 15 000 euros, montant progressivement porté à 29 000 euros en 2023 du fait de l'ampleur qu'a pris l'action. La conférence a ainsi joué un rôle moteur pour valoriser et renforcer cette initiative. D'autres acteurs comme « Cap Prévention Seniors », association d'interrégimes du territoire du Languedoc-Roussillon, et l'Agence nationale de sport se sont associés pour financer des volets complémentaires du projet global déployé par le CDSMR.

Les partenaires opérationnels se diversifient également, avec notamment la fédération départementale des foyers ruraux qui met à disposition du personnel et avec les mairies qui fournissent des locaux permettant la mise en œuvre de l'action dans les meilleures conditions. Ces dernières, ainsi que des associations locales, jouent un rôle important dans la diffusion de l'information et la mise en place des actions sur le terrain.

En plus des financements des acteurs de la prévention, les bénéficiaires eux-mêmes qui en auront la possibilité participeront financièrement à ce projet. À partir de 2024, une cotisation de 80 euros par personne sera mise en place, visant à atteindre 200 participants, ce qui permettrait d'autofinancer partiellement l'action. Cette cotisation ne concernera que les personnes qui en auront la possibilité financière au regard de leurs ressources, notamment des seniors plus aisés venant d'autres départements qui s'installent en Pyrénées-Orientales.

L'objectif est de créer quinze sections de gymnastique pérennes et largement autofinancées, avec une contribution totale des seniors estimée entre 15 000 et 20 000 euros. Ainsi, le projet vise à instaurer une démarche durable où les seniors sont des acteurs engagés de leur bien-être collectif, contribuant activement à un « pot commun » qui renforce la solidarité départementale.

1.2 Évaluation, réussite et perspectives

Résultats et enseignement : une grande adaptabilité pour un impact dans la durée

Au début du déploiement de l'action, la méthodologie d'évaluation d'impact de l'action reposait sur des tests d'aptitude, réalisés au début et à la fin de l'action afin de mesurer son impact sur la forme physique des participants. En outre, l'évaluation comprend un questionnaire passé à la fin de l'action en vue d'apprécier la volonté des participants de poursuivre la pratique sportive en autonomie ou dans une section sportive, ainsi que les freins et les possibilités pour cela. Le bilan final s'appuie également sur l'observation continue de la fréquentation des ateliers et des retours qualitatifs des participants.

Malgré le défi de travailler dans des communes de petite taille, les ateliers attirent un nombre conséquent de participants. Par exemple, dans des communes de 200 à 300 habitants, environ 20 personnes assistent régulièrement aux séances de gymnastique. Cette fréquentation est en grande partie alimentée par le bouche-à-oreille, ce qui témoigne de l'efficacité de la dynamique de groupe instaurée.

Un des éléments clés du succès de cette action est son adaptabilité. « Ma gym douceur et bien-être » offre aux participants la possibilité de rejoindre les ateliers tout au long de l'année, ce qui permet à chacun de tester l'activité sportive à son rythme. Ce choix souligne l'importance de maintenir une approche souple, ouverte et adaptée aux besoins des participants, garantissant ainsi une dynamique durable et un impact positif sur le bien-être des seniors. Cette adaptabilité se décline à plusieurs niveaux :

- Aux lieux et aux contextes : en l'absence d'infrastructures adaptées dans certaines communes, les ateliers se tiennent dans des lieux comme les salles des fêtes, parfois exiguës, mais qui permettent de maintenir l'action ;
- Aux besoins spécifiques des participants : les techniciens du projet savent ajuster leur approche pour répondre aux besoins spécifiques des participants et des communes ;
- Aux horaires et aux disponibilités : les créneaux sont aménagés en fonction des disponibilités des mairies qui mettent à disposition les lieux nécessaires et du calendrier des autres activités proposées dans la commune afin d'éviter des chevauchements ;
- À l'évolution des critères du projet : la CFPPA en tant que partenaire financier a su ajuster ses critères pour s'adapter aux évolutions et aux ajustements appliqués à l'action au fil du temps ;
- À la gestion des groupes : l'action est flexible permettant une adaptation aux besoins variés des participants, qu'il s'agisse de personnes en fauteuil roulant ou de celles rencontrant des difficultés à rester debout ; le porteur du projet veille à ce que personne ne se sente exclu.

En parallèle, la dynamique partenariale renforce la pérennité de l'action. Des collaborations solides avec les acteurs locaux assurent la continuité et l'impact du projet.

Une confiance éprouvée entre les acteurs du projet

L'action de gymnastique douce a eu des incidences tant au niveau individuel que collectif. Les participants ont développé les liens avec le CDSMR en assistant à des événements comme le 40e anniversaire du comité. Sur le plan territorial, les communes qui bénéficient des services du CDSMR continuent à offrir les lieux nécessaires, ce qui démontre la confiance accordée au projet et son intégration dans le tissu local.

L'intérêt de l'action est renforcé par le rayonnement de l'activité dans les villages voisins, qui incite les retraités à participer, même dans les plus petites communes. Ce modèle a permis de créer des liens entre les différents groupes et les différentes communes, contribuant ainsi à une dynamique d'inclusion sociale. Des groupes de pratique autonome se sont créés à l'issue du projet, animés par des bénévoles, afin de poursuivre les activités physiques au-delà des séances animées dans le cadre de l'action « Ma gym douceur et bien-être ».

Perspectives de pérennisation et d'extension du projet

L'action s'inscrit dans une démarche à long terme et sera intégrée pour les années à venir dans un plan global sur trois ans visant à pérenniser les séances de gymnastique douce au-delà du cadre actuel financé par la CFPPA. Les principaux objectifs incluent :

- La pérennisation des tournées territoriales : l'action prévoit de structurer des tournées de trois à quatre ateliers par jour, en ciblant au moins seize communes par semaine. Le but de ces tournées et de ce rythme est d'optimiser la mobilité et les coûts, tout en renforçant les liens entre les villages proches ;
- Le renforcement de la solidarité intercommunale : en collaboration avec les élus locaux, le projet vise à inclure les villages les plus éloignés en les connectant à des communes voisines plus dynamiques, dans une logique solidaire à l'échelle du territoire ;
- L'extension à de nouveaux publics : une volonté marquée d'ouvrir les ateliers à des populations plus jeunes, telles que les personnes isolées ou sans emploi.

Cette évolution vise à garantir la durabilité de l'action et à renforcer son impact, en s'appuyant sur une dynamique territoriale intégrée et solidaire. Pour le porteur, le nouveau format pluriannuel permettra :

- Un meilleur accompagnement des bénéficiaires, en leur laissant le temps de s'approprier les activités et d'en comprendre les enjeux pour leur village, dans l'objectif de leur donner l'envie de poursuivre la pratique sportive au-delà de l'action ;
- Une meilleure planification et une réduction des coûts liées à la communication et à l'organisation des ateliers ;
- Une optimisation des coûts puisque la continuité des activités dans les communes déjà couvertes nécessite moins de ressources, ce qui permet d'étendre l'impact à de nouvelles communes sans alourdir les dépenses globales.

2. Médiation sociale envers les seniors : une démarche d'aller-vers réussie grâce à un accompagnement de proximité

Soutenue par la conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône et la CARSAT Sud-Est, l'action « Médiation sociale envers les seniors » propose une démarche expérimentale qui consiste à repérer les personnes isolées et leurs aidants qui vivent dans le parc social, en vue de maintenir le lien social, d'informer et d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs existants, grâce à la médiation sociale. L'action est portée par l'association DUNES – Développement urbain de nouveaux espaces sociaux, acteur historique de l'éducation par le sport, qui développe des activités de médiation sociale depuis les années 2010. Une évaluation de l'action a pu démontrer l'impact positif de cette action qui se caractérise par un processus d'intégration réussie sur le territoire, basé sur une présence continue des médiateurs sur le terrain afin de créer du lien avec les bénéficiaires et les acteurs locaux, un cadre méthodologique et éthique rigoureux, une méthode agile d'intervention grâce à un suivi et à des ajustements réguliers, ainsi que sur un réseau partenarial important.

2.1 Conception et mise en œuvre de l'action

Une action de repérage répondant à un objectif de prévention

La médiation sociale peut être définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose²³. Si l'intervention du médiateur au sein d'une structure de logement social fait suite, le plus souvent, à une problématique remontée par le bailleur comme un loyer impayé ou un trouble de voisinage, ce type de signalement concerne rarement les seniors. Ceci les rend « invisibles » dans les actions classiques de médiation sociale, même lorsque les personnes âgées de 60 ans et plus représentent un nombre de locataires supérieur à leur poids démographique dans la société.

Face à ce constat partagé entre l'association DUNES et un bailleur social, une démarche expérimentale a été initiée en 2021 à la suite d'une phase préparatoire dans trois quartiers prioritaires de la politique de la ville de Marseille. Il s'est agi de mettre en place des actions de repérage des personnes âgées en situation d'isolement et de leurs aidants dans une logique de prévention, avant leur entrée en perte d'autonomie. En effet, dans des cas où le bailleur est amené à intervenir auprès de ces personnes, il s'agit de situations avérées de perte d'autonomie, qui auraient pu être évitées grâce à des interventions ciblées en amont.

Une dynamique partenariale riche au service d'une démarche de proximité

Dans le cadre du projet, l'association DUNES a constitué un solide réseau de partenaires qui interviennent à plusieurs niveaux :

- D'une part, l'action bénéficie du soutien de plusieurs partenaires financiers qui ont également participé à la construction du dispositif sur le plan méthodologique. Parmi ceux-ci figurent trois bailleurs sociaux auprès desquels intervient DUNES, la conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône au titre du concours versé par la CNSA, la CARSAT Sud-Est, les groupes de protection sociale (AG2R, Malakoff Humanis), ainsi que la Fédération des entreprises sociales pour l'habitat (ESH) ;
- Les partenaires experts des différents champs accompagnent la réflexion stratégique en lien avec les acteurs impliqués dans le projet, comme l'Association régionale pour l'habitat social (ARHLM) PACA-Corse pour les bailleurs sociaux et France Médiation sur les questions de la médiation sociale et de l'évaluation de la démarche. D'autre part, les partenaires experts, tels que le Gérontopôle Sud, contribuent à la montée en compétence du porteur sur des sujets tels que le vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie et permettent aux médiateurs de faire face à des problématiques comme la grande fragilité ou le décès des bénéficiaires ;

²³ [France Médiation](#).

- Enfin, les partenaires opérationnels jouent un rôle essentiel dans le repérage et l'orientation des bénéficiaires selon les besoins identifiés. Dans ce cadre, le porteur a noué des liens avec de nombreux acteurs locaux, dont les lieux d'accueil de proximité (maisons de la solidarité, maisons du bel âge), les acteurs de l'accompagnement social des personnes âgées et de leurs aidants (CCAS, association d'aide aux aidants A3, Petits Frères des Pauvres), les pôles info seniors, les associations de quartier, les professionnels de santé, les services d'aide à domicile, mais aussi les pharmaciens, les commerçants du quartier, les livreurs... qui participent à l'orientation des personnes vers les médiateurs.

Les échanges réguliers entre les partenaires garantissent un suivi du projet dans la durée et l'adaptation des modalités d'intervention, si nécessaire. Le comité technique de la démarche est composé des partenaires financiers et des partenaires experts. Il se réunit tous les trois mois afin d'assurer un suivi global du dispositif, en plus d'un compte-rendu opérationnel mensuel faisant état des situations problématiques rencontrées, diffusé également auprès de l'ensemble des partenaires. Une fois par an, un comité de pilotage se réunit afin d'aborder des sujets stratégiques tels que le déploiement de la démarche sur de nouveaux territoires et la recherche de financements.

Un processus de déploiement basé sur un ancrage local

La démarche de médiation sociale envers les seniors a été déployée par l'association DUNES en suivant trois phases distinctes :

- L'intégration sur le territoire : il s'agit d'une phase de diagnostic réalisée en collaboration avec les partenaires locaux et les habitants, en vue d'identifier les besoins des personnes âgées et de leurs aidants et de concevoir des interventions adaptées aux spécificités du territoire ;
- La mise en œuvre des actions : à l'issue de la phase de diagnostic, le dispositif de médiation sociale est mis en place sur le terrain au travers des interventions directes des médiateurs auprès des habitants sous forme de veille sociale, de visites à domicile, d'actions collectives, de campagnes d'information... En lien avec les partenaires locaux, les actions réalisées répondent notamment aux objectifs suivants :
 - Lutter contre l'isolement des seniors, en allant directement vers les personnes pour identifier celles qui sont éloignées des dispositifs habituels,
 - Préserver leur santé physique et psychologique, en organisant des activités collectives qui encouragent les échanges sociaux et favorisent la prévention de la perte d'autonomie,
 - Soutenir les aidants en leur offrant des ressources et des informations pour mieux accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Suivi et ajustements : tout au long du processus, les réunions partenariales permettent d'évaluer l'efficacité des actions menées en vérifiant la conformité des interventions avec les objectifs fixés et en adaptant l'action en fonction des besoins identifiés et des retours des partenaires et des bénéficiaires.

La phase d'intégration constitue une étape clé du dispositif afin d'établir un lien de confiance avec les bénéficiaires et les partenaires locaux, grâce à la présence des médiateurs sur le terrain, au pied des immeubles, durant les trois premiers mois du déploiement du projet. Cette présence active de proximité est assurée en continu 7 jours sur 7 et selon une plage horaire très large, entre 8 h et 19 h. Travaillant toujours en binôme pour des raisons de sécurité, les médiateurs sont équipés d'une tenue qui les rend facilement identifiables dans la rue, ainsi que d'une carte professionnelle nominative. Ainsi, les médiateurs ont pu rencontrer des habitants, des membres du personnel des bailleurs sociaux, des commerçants du quartier, ainsi que des associations locales présentes sur les sites d'intervention, ce qui a permis de créer du lien de manière rapide et de faciliter le travail de repérage des situations et les interventions auprès des bénéficiaires par la suite.

2.2 Évaluation, réussite et perspectives

Des retours prometteurs à la suite de l'expérimentation

La démarche expérimentale « Médiation sociale envers les seniors » a bénéficié d'une évaluation sur deux ans, menée par France Médiation, visant à mesurer l'impact du dispositif et à mettre ainsi en lumière les apports spécifiques de cette approche dans l'accompagnement des seniors.

La méthodologie était basée sur l'analyse de la documentation (outil de suivi des médiateurs retraçant leurs interventions, « notes d'ambiances » mensuelles transmises par le porteur aux bailleurs sociaux concernant la situation dans les quartiers concernés, documents des comités de pilotage, supports de communication...) ainsi que sur les retours recueillis auprès des bénéficiaires, acteurs et partenaires du projet selon les approches suivantes :

- Entretiens semi-directifs avec des partenaires financiers et opérationnels du projet ;
- Résultats des enquêtes de satisfaction trimestrielles menées auprès des bénéficiaires par l'association DUNES ;
- Trois « focus group » (un par quartier) avec les habitants bénéficiaires du dispositif ;
- Une immersion d'une journée réalisée directement auprès des médiateurs déployés sur le terrain.

Au total, 144 personnes ont été accompagnées durant les trois ans d'expérimentation, et 3 245 actions de médiation sociale ont été réalisées. Parmi les personnes accompagnées, 79 personnes ont été identifiées par le travail de rue, 34 orientées par le bailleur, 19 orientées par des habitants et 12 par les partenaires. Parmi les actions proposées, les médiateurs ont effectué 2 330 visites à domicile et ils ont mis en place 34 actions collectives telles que des cafés citoyens thématiques en lien avec les partenaires (café mobilité avec Wimoov, semaine de la dénutrition avec Unis-cité...).

La démarche d'évaluation a permis de constater des résultats prometteurs sur la plus-value apportée par la médiation sociale :

- L'action de médiation favorise une meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les personnes âgées et par leurs aidants, grâce à l'intervention au plus près des bénéficiaires potentiels, malgré les situations de précarité et d'isolement qui rendent d'habitude difficile l'accès à ces publics. Pour cela, la formation des médiateurs constitue un atout important qui permet de repérer les besoins avec précision en vue d'informer, d'orienter et d'accompagner les bénéficiaires ;
- Les médiateurs proposent un suivi personnalisé des bénéficiaires, grâce notamment à un accompagnement sur le long terme qui permet de faciliter les orientations vers des dispositifs présents sur le territoire et de s'assurer du caractère adapté de la solution proposée ;
- Enfin, la médiation sociale contribue à développer des réponses adaptées aux besoins et à renforcer le maillage territorial, à travers la restauration des liens entre les bénéficiaires et les institutions. Les médiateurs jouent ainsi parfois un rôle d'interface entre les bénéficiaires et les acteurs de l'accompagnement social, permettant de lever des difficultés qui peuvent se produire, par exemple en raison de la barrière de la langue.

L'apport de la formation comme facteur clé de réussite

La formation des médiateurs intervenant dans le projet constitue l'un de ses principaux facteurs de réussite puisqu'elle leur permet d'adopter le positionnement adéquat. La formation initiale des médiateurs sociaux pose le cadre déontologique de leur intervention, basé sur les principes de confidentialité, de neutralité et d'autonomie des personnes accompagnées. En outre, dans le cadre du projet, les médiateurs ont bénéficié de nombreuses actions de formation complémentaires telles que la présentation du fonctionnement des bailleurs, la présentation des offres des partenaires (AG2R, Malakoff Humanis, A3, Wimoov), la sensibilisation à l'aide aux démarches administratives par la CPAM, la formation à l'accompagnement du deuil, au vieillissement cognitif, à la communication verbale et non verbale (pôle infos seniors), la formation aux premiers secours en santé mentale et la sensibilisation au syndrome de Diogène et à l'incurie (coordination marseillaise Santé mentale et Habitat). Ces apports ont permis aux médiateurs de développer une bonne compréhension des besoins des personnes âgées et de leurs aidants, mais aussi de disposer d'une meilleure visibilité concernant les ressources du territoire permettant d'apporter des réponses à ces besoins.

Perspectives d'extension et d'essaimage de l'action

À l'issue des trois premières années d'expérimentation à Marseille, le projet rencontre un succès important auprès des acteurs du territoire, mais aussi au niveau national, et offre de nombreuses perspectives de développement afin d'étendre le modèle de médiation sociale développé par l'association DUNES et ses partenaires. Dans le département des Bouches-du-Rhône, les bailleurs sociaux impliqués et les partenaires de l'action souhaitent reproduire le modèle sur trois nouveaux territoires à Marseille, ainsi qu'à Martigues et à Salon-de-Provence. Plusieurs projets sont également prévus à Saint-Étienne, dans le Var et en Île-de-France. Ces territoires pourront bénéficier d'un accompagnement en matière d'ingénierie de la part de l'équipe chargée de l'expérimentation.

3. La formation des bénévoles, une initiative collaborative pour accompagner et valoriser le bénévolat en EHPAD

L'action « Formation des bénévoles en EHPAD » a été amorcée à partir d'une réflexion menée par l'Association régionale d'études et d'information des bénévoles pour les animations en faveur des personnes âgées ou handicapées (AREIPAH) de l'Alsace. Cette initiative innovante vise à concevoir des moyens concrets à destination des bénévoles au sein des établissements médico-sociaux afin de contribuer à améliorer la qualité de vie des résidents, mais également de renforcer les liens sociaux dans un environnement souvent perçu comme isolant. En développant cette action, l'AREIPAH a cherché à doter les bénévoles, au travers de temps de formation, de moyens concrets pour s'investir pleinement et efficacement dans leur mission. Le programme repose sur une approche collaborative et participative qui permet de confronter les réalités du terrain à des solutions adaptées aux enjeux rencontrés au quotidien, basées sur des pratiques partagées et des réflexions communes.

3.1 Conception et mise en œuvre de l'action

Une action pour répondre à un besoin croissant d'accompagnement

Dans un contexte de crise d'attractivité des métiers de l'autonomie, de polémiques autour des conditions de vie en institution et du vieillissement croissant de la population, le développement des interventions de bénévoles auprès des résidents des EHPAD est devenu un levier majeur afin de contribuer à améliorer leur qualité de vie et à maintenir des liens sociaux.

Les bénévoles au sein de ces établissements n'ayant pas vocation à pallier le manque de professionnels, il était nécessaire de préciser le rôle de cette typologie d'acteurs au sein des EHPAD. En effet, les bénévoles peuvent aider les animateurs lors des activités collectives, mais également réaliser des actions à destination des résidents, telles que des visites de compagnie ou l'accompagnement lors des sorties. De fait, les bénévoles jouent un rôle d'assistance pour aider les résidents dans des tâches simples et non médicales qui améliorent leur quotidien. Si leur présence peut être essentielle pour répondre aux besoins de communication des personnes âgées, les bénévoles n'ont pas vocation à accomplir les tâches du personnel médical et paramédical.

Pour autant, l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ne peut pas être empirique. Pour ces aidants bénévoles, l'AREIPAH a souhaité mettre en place des temps de formation, pour répondre aux objectifs suivants :

- Aider les bénévoles à comprendre l'écosystème et les spécificités d'un EHPAD (les règles institutionnelles, les différentes pathologies et leur impact sur la vie des résidents, les attitudes et les comportements à adopter...);
- Favoriser la coordination et la cohésion entre les bénévoles et les autres acteurs (résidents, familles, personnel).

Cette formation s'adresse principalement aux bénévoles retraités qui constituent une part essentielle de la communauté engagée dans ces actions. Au total, dix cycles de formation de quatre séances sont prévus dans le cadre du projet de l'AREIPAH. La formation est destinée aux bénévoles déjà en activité ou à ceux à venir et est implantée dans un EHPAD d'accueil qui invite les bénévoles des trois ou quatre EHPAD voisins à participer à la formation.

Nommée « Échanges et réflexions sur le bénévolat en EHPAD » afin de pouvoir refléter la démarche réflexive qu'elle amorce, la formation a été coconstruite par un réseau d'experts du champ du vieillissement, des gériatres et des professionnels en institution, afin de fournir un accompagnement pertinent et adéquat. Grâce à cette collaboration, la formation bénéficie d'une légitimité reconnue par les professionnels des établissements, ce qui permet d'instaurer un dialogue constructif entre les bénévoles et les équipes médicales.

Financée par les caisses de retraite complémentaire, l'action de l'AREIPAH bénéficie également d'un suivi de la conférence des financeurs d'Alsace, qui permet d'identifier d'éventuels axes d'amélioration, de valoriser les bonnes pratiques et de garantir que les besoins des bénéficiaires sont pris en compte de manière optimale.

La formation des bénévoles, un levier pour une intervention efficace et adaptée en EHPAD

Au travers de ces temps de formation, l'objectif principal est d'initier les bénévoles au fonctionnement d'un EHPAD, ceux-ci n'étant pas toujours au fait des règles et des pratiques de ces structures. Les bénévoles ne sont pas non plus toujours informés et accompagnés concernant les pratiques et les comportements qui sont attendus d'eux, notamment de la part du corps médical.

Une autre difficulté pour les bénévoles, à laquelle répond la formation, réside dans la gestion des informations sensibles. En effet, en vertu du secret médical, ils n'ont pas accès aux détails d'éventuelles pathologies des résidents, ce qui peut créer des situations où les bénévoles doivent interpréter les comportements ou les besoins des personnes âgées, sans informations précises. Ainsi, la formation offre des outils et des repères pour réagir de manière appropriée, qu'il s'agisse de désamorcer une situation difficile ou d'interagir avec un résident atteint d'une maladie neurodégénérative. Les bénévoles doivent apprendre à adapter leur comportement et savoir apporter les bonnes réponses aisément.

Les temps de formation traitent des sujets suivants :

- Rôle et posture du bénévole ;
- Modalités d'accompagnement et d'intégration des bénévoles auprès des professionnels (soignants, équipes administratives, logistiques, éducatives...);
- Connaissance des publics accueillis, des différentes pathologies et de leurs conséquences (dépendance, troubles cognitifs, mobilité altérée, audition et vision détériorées...).

En complément, d'autres modules de formation peuvent également être proposés par le porteur :

- Gestion des situations difficiles (prévention des accidents de la vie courante, protection, alerte et protection des populations...);
- Formation aux gestes de premiers secours (actions en cas d'obstruction des voies aériennes par un corps étranger, d'hémorragies externes, de plaies, de brûlures, de traumatismes, de malaises, de pertes de connaissance, d'arrêts cardiaques...);
- Adaptation des activités sportives aux résidents (amélioration de sa technique personnelle, exercices d'échauffement adaptés...);
- Initiation à la sophrologie (exercices de respiration, mécanismes du stress, détente musculaire...).

De fait, ces formations ne cherchent pas uniquement à transmettre des connaissances et des compétences pratiques : elles offrent un cadre sécurisant pour que les bénévoles puissent gagner en confiance, mieux comprendre leur rôle ainsi qu'intervenir efficacement auprès des résidents, tout en respectant les règles et les particularités du milieu médico-social.

Une formation structurée pour un accompagnement durable qui s'adapte aux besoins des apprenants

Les temps de formation s'appuient sur une structuration en deux étapes : trois demi-journées de formation et une demi-journée d'échange. Les formateurs travaillent en binôme, soit avec un médecin et un animateur-formateur professionnel, soit avec un psychologue et un animateur.

Les trois premières journées de formation regroupent des bénévoles de plusieurs établissements : l'objectif est de transposer les pratiques et les difficultés afin de nourrir les échanges et les solutions. Cette configuration cherche à renforcer le sentiment d'appartenance entre bénévoles.

La quatrième journée, qui a lieu six mois plus tard, a été initiée à la demande des bénévoles. Celle-ci a pour vocation d'échanger de nouveau avec les bénévoles formés sur les problématiques et les difficultés qu'ils ont rencontrées depuis. En abordant des cas concrets, cette session offre des pistes de réflexion et des solutions adaptées pour enrichir leur pratique et renforcer leur confiance dans leur rôle.

3.2 Résultats, facteurs de réussite et perspectives

Des retours positifs à la suite des premiers cycles de formation

Depuis le début de l'action, cinq cycles de formation ont été réalisés et ont bénéficié à 59 bénévoles, dont 51 femmes et 8 hommes intervenant dans cinq établissements distincts.

Les premiers retours sont encourageants : une grande partie des participants témoignent d'un sentiment de confiance renforcé, se déclarant ainsi rassurés et mieux préparés pour mener à bien leurs missions au sein des établissements. Cette meilleure préparation leur permet d'aborder leur rôle avec sérénité et efficacité en étant davantage outillés pour répondre aux besoins des résidents.

De surcroît, certains participants ont souligné que les compétences acquises dépassaient le cadre de leur engagement bénévole. En effet, ils ont évoqué l'utilité de la formation dans leur quotidien. Ces connaissances pratiques et cette compréhension approfondie des enjeux liés à la perte d'autonomie leur offrent un soutien précieux dans leur vie personnelle, notamment en leur permettant de mieux accompagner leurs proches.

Les formateurs estiment, quant à eux, que le fait de proposer cette formation contribue à prévenir les départs prématurés ou les abandons. Les temps de formation permettent en effet de répondre tout à la fois à un besoin de reconnaissance et d'accompagnement des bénévoles. Selon les formateurs, ce soutien met non seulement à disposition des bénévoles les moyens d'agir avec plus d'assurance, mais leur offre aussi la motivation nécessaire pour persévérer dans leurs missions, contribuant ainsi à la pérennité de leur engagement.

Facteurs de réussite : une formation avec un cadre flexible et participatif

Les temps de formation proposés sont ajustables, et le contenu n'est pas figé : il s'adapte à la demande en fonction des échanges avec les bénévoles participants. Chaque session est pensée comme un espace d'échange collectif, où les bénévoles ont l'occasion de partager leurs points de vue, leurs expériences et leurs attentes. Ces discussions permettent d'identifier les problématiques concrètes qu'ils rencontrent dans leur quotidien ainsi que d'enrichir et d'ajuster la formation efficacement en fonction des difficultés identifiées.

Cette configuration centrée sur les échanges offre également une opportunité de valoriser les initiatives des bénévoles. Leur implication active dans les discussions permet de coconstruire des solutions pertinentes et adaptées à leurs besoins. Ainsi, la formation devient un cadre participatif concret, où les retours et les réflexions des bénévoles sont pris en considération et mis en avant comme éléments moteurs d'amélioration.

En ce qui concerne l'effet des formations sur l'expérience des résidents, les retours des bénévoles formés recueillis par le porteur mettent en avant la gratitude des familles qui reconnaissent l'impact positif de leur engagement sur le bien-être de leurs proches. Les bénévoles visiteurs dans les chambres rapportent que leur présence apporte du réconfort aux résidents, illustré par des sourires, des échanges chaleureux et des confidences.

Perspectives et défis : étendre l'initiative et renforcer sa reconnaissance

La volonté de l'AREIPAH est d'étendre cette initiative à un plus grand nombre d'établissements en les sensibilisant à l'importance de la formation des bénévoles. Cela permettrait de toucher et de former davantage de personnes, répondant ainsi à un besoin croissant d'accompagnement dans les EHPAD. La démarche de sensibilisation vise à encourager les établissements à soutenir activement la participation des bénévoles à la formation, tout en renforçant la collaboration entre les équipes professionnelles et les bénévoles.

L'AREIPAH souhaite également renforcer le suivi de cette action en instaurant un système d'évaluation plus efficace, incluant un bilan intermédiaire. Ce dispositif inclurait des questionnaires envoyés à fréquence régulière, adressés aux bénévoles formés afin de recueillir leurs retours et d'évaluer l'impact des formations, notamment sur l'amélioration de leurs pratiques. De plus, l'évaluation auprès des directions des EHPAD est envisagée, en vue de permettre d'intégrer le point de vue des professionnels et de mesurer l'effet de la formation sur la qualité de vie des résidents.

En valorisant les retours positifs et en identifiant les axes d'amélioration, l'action envisage de gagner en légitimité auprès des professionnels afin d'encourager davantage d'EHPAD à s'impliquer dans ce projet, dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents grâce à des bénévoles formés, mieux intégrés dans les structures, gage d'un investissement plus durable au bénéfice des résidents.

4. Centr'aider : centralisation de l'information pour un meilleur accompagnement des aidants

Le projet « Centr'aider » a été initié dans le cadre de la collaboration d'acteurs sociaux d'Île-de-France dans le but de centraliser et de rendre accessible l'information pour faciliter l'accompagnement des aidants. Cette initiative innovante repose sur trois axes principaux qui visent à optimiser la prise en charge des aidants :

- Un site internet offrant une cartographie détaillée des dispositifs et des acteurs, au niveau national et local, qui facilite l'accès aux informations essentielles pour les aidants et les professionnels ;
- Un guide papier complémentaire, garantissant une plus grande accessibilité des informations pour les personnes en situation de fracture numérique ;
- Une mallette dédiée aux professionnels, en vue d'améliorer l'accompagnement direct des aidants.

L'objectif principal de « Centr'aider » est ainsi de rendre visibles et facilement accessibles les informations relatives à l'offre de soutien aux aidants sur les territoires concernés, en leur permettant de trouver rapidement les meilleures ressources pour être informés et accompagnés.

4.1 Conception et mise en œuvre de l'action

Une action qui répond au besoin d'information des aidants

L'association « Autonomie Paris-Saint Jacques » qui a développé le dispositif « Centr'aider » porte la Maison des aînés et des aidants-dispositif d'appui à la coordination (M2A-DAC) à Paris, dédiée à l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, ainsi que de leurs aidants. Engagée de longue date dans une stratégie d'action centrée sur les aidants, l'association a développé plusieurs projets en direction de ce public, notamment des programmes d'éducation thérapeutique des patients, un café des aidants et un groupe de parole actif depuis une vingtaine d'années.

Une démarche d'aller-vers a également été déployée, visant à accompagner les aidants qui, en raison de contraintes liées à l'accompagnement de leur proche, ne peuvent accéder aux actions classiques proposées par les plateformes de répit. Dans ce cadre, un psychologue intervient directement au domicile du bénéficiaire pour apporter un soutien adapté. Cependant, malgré l'apport de cette action, l'association faisait le constat qu'un grand nombre d'aidants ayant besoin d'accompagnement n'avaient pas connaissance et n'utilisaient pas les dispositifs existants, soulevant ainsi des questions sur l'adéquation de l'offre aux besoins et sur les freins rencontrés pour y accéder.

Face à cette problématique, deux psychologues de l'association ont mené un diagnostic approfondi afin de mieux comprendre les besoins et les difficultés des aidants. Ce travail a permis de concevoir et de mettre en œuvre le projet « Centr'aider » afin de répondre plus efficacement aux attentes de ces derniers.

Un travail approfondi de diagnostic des besoins à l'origine de l'action

Depuis 2017, l'association « Autonomie Paris-Saint Jacques » mène un travail régulier de diagnostic pour mieux comprendre les besoins des aidants sur le territoire francilien. Dans les départements des Hauts-de-Seine (92) et des Yvelines (78), l'association travaille également en collaboration avec l'agence interdépartementale « AutonomY », opérateur des deux conférences des financeurs, en s'appuyant sur son dernier diagnostic territorial de l'offre et des besoins des aidants.

Ce travail a mis en lumière une problématique récurrente : les aidants peinent à se reconnaître comme tels, et l'organisation médico-sociale demeure complexe à comprendre, rendant l'accès à l'information et aux services difficile. Les aidants sont souvent réorientés d'un service à l'autre, sans qu'une solution soit apportée à leur problématique, ce qui peut entraîner un épuisement et créer des situations d'échec.

Le diagnostic a fait ressortir que le levier principal de remédiation réside dans l'implication des professionnels de la première ligne, tels que les médecins traitants ou les agents de mairie. Ces acteurs, souvent en contact initial avec les aidants, doivent jouer un rôle clé en tant que relais d'information dès le début du parcours. Cela permet de réduire les délais de traitement des demandes et de fournir un soutien précoce, favorisant ainsi une prise en charge plus rapide et cohérente.

Un autre enseignement du diagnostic concerne la cible à identifier, à savoir les professionnels de première ligne, qui varie d'un territoire à l'autre. Ces acteurs sont nombreux et différents d'un département à l'autre, ce qui a conduit le porteur à adapter ses interventions en fonction des spécificités locales, sans répéter nécessairement l'ensemble du diagnostic pour chaque nouveau territoire.

L'appui de la CFPPA dans le développement et la diffusion du projet « Centr'aider »

L'accompagnement de la conférence des financeurs des Hauts-de-Seine a joué un rôle essentiel dans le développement et la mise en œuvre du projet « Centr'aider ». Les référents de la conférence ont apporté une expertise précieuse en participant activement aux temps d'échanges et de co-construction des outils et référentiels. Leur contribution a permis de structurer des réponses adaptées.

De plus, les référents de la CFPPA ont assuré une large diffusion des informations relatives au projet « Centr'aider » dans les Hauts-de-Seine, en mobilisant des outils dématérialisés et en distribuant des supports physiques tels que des mallettes à destination des professionnels, qui contiennent des renseignements sur l'offre territoriale en faveur des aidants. Cette double approche, combinant l'ingénierie collaborative et la communication ciblée, a renforcé la visibilité du dispositif et soutenu son ancrage territorial.

Un réseau partenarial solide et diversifié

La méthodologie mise en place dans le cadre du projet « Centr'aider » repose sur un travail collaboratif étroit avec les acteurs du secteur médico-social du territoire. L'objectif commun de ces acteurs est de cartographier l'offre existante et d'identifier les zones où l'offre est insuffisante.

Ainsi, la mise en œuvre de l'action repose sur un réseau solide et diversifié de partenaires mobilisés autour de cet objectif commun. Ces acteurs, issus de secteurs variés tels que les institutions publiques, les associations locales et les structures de formation, ont joué un rôle complémentaire dans la réalisation du projet. Dans les Hauts-de-Seine, l'association a associé plusieurs partenaires à cette démarche, d'abord au travers de rencontres individuelles, puis lors de groupes de travail visant à coconstruire les outils et référentiels. Parmi ces acteurs :

- Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) qui ont notamment pour mission d'observer et d'analyser les territoires et disposent ainsi d'une connaissance fine des besoins des personnes concernées ;
- Les plateformes d'accompagnement et de répit qui ont une bonne vision de l'offre disponible pour les aidants sur leur territoire ;
- Les communautés 360, en raison de leur ouverture sur les enjeux du handicap ;
- Les services de l'autonomie du département ainsi que, selon les territoires, l'agence AutonomY ou les services de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- Les associations d'usagers et les centres ressources qui, bien que non systématiquement impliqués, jouent un rôle important dans certains départements (par exemple, l'UDAF dans les Hauts-de-Seine) ;
- Les services d'aide à domicile qui proposent des actions spécifiques pour soutenir les aidants ;
- Les CCAS ainsi que les référents handicap et gérontologie des 36 communes du département.

Ces différents partenaires ont collaboré à la création de la mallette, du guide des aidants et à la mise en place des ressources et référentiels des offres sur le site internet « Centr'aider ». Par la suite, des rencontres ont été organisées avec le conseil départemental pour élaborer la stratégie de déploiement de la mallette avec des actualisations régulières des outils, en concertation avec les parties prenantes.

Afin de maintenir sa visibilité et sa présence sur du territoire, le porteur du projet participe activement aux nombreux événements et rencontres, tels que réunions partenariales, colloques scientifiques, événements de sensibilisation dans les entreprises, CCAS, hôpitaux et structures de coordination gérontologique... Cette dynamique partenariale s'est manifestée par des groupes de travail, des réunions de suivi et des bilans partagés. Chaque acteur a pu contribuer pleinement, en apportant son expertise spécifique et en s'appuyant sur les relations solides, établies sur le long terme. Cette confiance a également servi à favoriser une plus grande réactivité face aux éventuelles difficultés, permettant des ajustements rapides et efficaces.

4.2 Évaluation, réussites et perspectives

Résultats et enseignements

Les résultats suivants ont été obtenus dans le cadre de l'action :

- 648 mallettes ont été distribuées auprès des professionnels des Hauts-de-Seine en moins d'un an ;
- 1 514 guides ont été remis aux aidants directement, dans le cadre d'événements et sur les lieux d'accueil ;
- Au total, 129 professionnels et 123 aidants ont bénéficié d'actions de sensibilisation.

Une étude d'impact, destinée à évaluer l'efficacité du projet auprès des aidants et des professionnels, a été mise en place à l'issue du déploiement de la démarche dans les Hauts-de-Seine en 2023.

Elle s'articule autour de cinq axes :

- L'apport des ateliers de sensibilisation et des événements organisés ;
- L'analyse détaillée de chaque élément de la mallette ;
- L'utilisation et l'efficacité du site « Centr'aider » ;
- L'utilité des groupes de travail ;
- L'évolution des pratiques professionnelles.

Avec 110 retours reçus, les premiers résultats mettent en évidence des impacts notables concernant les outils papier, notamment les guides et les mallettes. Ainsi, 75 % des bénéficiaires de la mallette l'utilisent dans leur pratique professionnelle, 85 % l'utilisent régulièrement et 94 % estiment être mieux outillés pour informer les aidants grâce à la mallette.

Parmi les pistes d'améliorations souhaitées, les répondants identifient le besoin de disposer d'exemplaires de guides supplémentaires pour les transmettre directement aux aidants, ainsi que la création des fiches de contacts pour faciliter les suggestions ou signaler des rectifications.

Concernant le site « Centr'aider », les retours sont également positifs avec 85 % des répondants qui l'utilisent ponctuellement ou régulièrement. Le site enregistre environ 3 500 visites mensuelles.

L'action « Centr'aider » a ainsi démontré son efficacité avec des résultats significatifs. Les objectifs quantitatifs ont été largement atteints, grâce à un fort taux de participation et à un impact mesurable sur le public cible. Les bénéficiaires ont exprimé une satisfaction élevée, soulignant l'efficacité des outils et de l'accompagnement proposé.

Selon le porteur, les clés de la réussite du projet résident dans une démarche de co-construction avec les acteurs, dans son adaptabilité pour répondre aux besoins évolutifs des aidants et des professionnels, ainsi que dans la réactivité de la mise en œuvre des solutions, associée à la complémentarité des outils proposés et à leur caractère concret.

Une confiance éprouvée entre les acteurs du projet

La réussite de l'action repose en grande partie sur la relation de confiance qui s'est instaurée entre les différents acteurs impliqués. Cette collaboration s'est construite sur la transparence, l'écoute mutuelle et une vision partagée des objectifs à atteindre. Les partenaires institutionnels, associatifs et professionnels ont travaillé de concert, ce qui a permis d'optimiser la coordination et d'assurer la complémentarité des interventions.

Les financements ont été obtenus grâce à une combinaison de subventions publiques (CFPPA, ARS, AGIRC-ARRCO). Cette diversification des sources a non seulement sécurisé les moyens nécessaires, mais a également renforcé la légitimité du projet auprès des parties prenantes. Pour le porteur, le cofinancement entre les crédits du concours versé par la CNSA au conseil départemental au titre de la conférence des financeurs et les financements propres des membres de la conférence a permis de rendre les actions plus efficaces et harmonieuses.

Perspectives de pérennisation et d'extension du projet

La qualité des relations partenariales constitue un socle pour envisager la pérennisation et le développement du projet à une plus grande échelle.

Face aux résultats encourageants et aux impacts positifs observés, la pérennisation du projet constitue aujourd'hui une priorité pour le porteur. L'objectif principal est d'obtenir un financement stable pour maintenir l'action sur le long terme. Pour ce faire, l'adaptation du format numérique du site aux nouveaux besoins des professionnels et des aidants, accompagnée d'une ligne téléphonique régionale constitue une solution pertinente pour étendre l'accessibilité au plus grand nombre. L'intégration de cette ligne téléphonique permettrait ainsi de répondre aux besoins d'information de manière plus directe et personnalisée.

À moyen terme, des ajustements sont envisagés pour affiner et adapter les actions en fonction des retours d'expérience des acteurs de terrain. Des retours remontés par les acteurs ont permis de dégager des premiers éléments comme la recherche par mots clés sur le site « Centr'aider », ce qui offre la possibilité de mettre en place des améliorations. Parmi d'autres suggestions d'améliorations, les professionnels utilisateurs du site ont cité une communication renforcée pour accroître la notoriété du site, et notamment sa diffusion auprès des aidants, et une présentation chronologique des résultats de recherche concernant les activités proposées.

Glossaire

AAP : Autres actions de prévention

AGIRC-ARRCO : Association générale des institutions de retraite des cadres – Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANGDM : Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

AREIPAH : Association régionale d'études et d'information des bénévoles pour les animations en faveur des personnes âgées ou handicapées

ARHLM : Association régionale pour l'habitat social

ARS : Agence régionale de santé

ASEPT : Association santé, éducation et prévention sur les territoires

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCMSA : Caisse centrale de la MSA

CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CDSMR : Comité départemental du sport en milieu rural

CFHI : Conférence des financeurs de l'habitat inclusif

CFPPA : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

CLIC : Centre local d'information et de coordination

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRP : Centre de ressources et de preuves

CSC : Centre socio-culturel

DAC : Dispositif d'appui à la coordination

DRAPPS : Dispositif régional d'appui en prévention et promotion de la santé

DUNES : Développement urbain de nouveaux espaces sociaux

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESH : entreprises sociales pour l'habitat

FA : Forfait autonomie

FINESS : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

GCSMS : Groupement de coopération sociale et médico-sociale

GIE : Groupement d'intérêt économique

GIE IMPA : Groupement d'intérêt économique Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées

GIR : Groupe iso-ressources

ICOPE : *Integrated Care for Older People*

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LPPR : Liste des produits et prestations remboursables

M2A – DAC : Maison des aînés et des aidants – dispositif d'appui à la coordination

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MSA : Mutualité sociale agricole

OMS : Organisation mondiale de la santé

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

PRSSBE : Plan régional sport santé bien-être

SI : Système d'information

SOLIHA : Solidaires pour l'habitat

UDAF : Union départementale des associations familiales



[cnsa.fr](https://www.cnsa.fr)

[pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[monparcourshandicap.gouv.fr](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr)



Crédits photos : S. Budon pour la CNSA

CNSA

66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14
Tél. : 01 53 91 28 00 – contact@cnsa.fr

